

Mairie
de
**BALLAN-MIRÉ-
MIRÉ**
37510
Canton de BALLAN-MIRÉ

BALLAN-MIRÉ-Miré, le 6 juin 2013

☎ : 02.47.80.10.00



<i>Visa Secrétaires</i>	<i>Visa Maire</i>
-----	-----

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 mars 2013

Etaient présents MM. MMES BAUMEL, BOUDESSEUL, DESCROIX, ROUSSEAU, KOENIG, RAGUIN, LABES, BEAUCHER, SAUTEJEAN, ROCHER, LE GURUN, MORLAT, MONTOYA, PROUTEAU, MURILLO, CARRENO, PEINEAU, YVENAT, NOWAK, MARTIN, RIBETTE, LACORDAIS, CABANNE.

Etaient excusés MM. MMES: TRANCHET, DOUARD, URVOY, BEGAUD, GOUJON, FORTIN.

Ces Conseillers avaient donné respectivement pouvoir à MM. MMES: ROCHER, DESCROIX, CARRENO, KOENIG, RIBETTE, NOWAK.

Monsieur le Maire ouvre la séance en faisant l'appel et constate le quorum. Il propose la désignation de 2 secrétaires de séance, un issu de la liste majoritaire et un issu de la liste d'opposition ; sont ainsi désignés Madame LACORDAIS et Monsieur LABES.

Conseil municipal Mars 2013

Après avoir procédé à l'appel, Monsieur BAUMEL demande deux secrétaires. Christian Labes et Madame Lacordais sont les secrétaires de séance.

Laurent BAUMEL : Peut-être avant que nous n'abordions l'ordre du jour, je voudrais juste faire un petit retour en arrière sur le Conseil Municipal précédent. Alors, Monsieur BEGAUD n'est pas là mais je vais quand même le faire. Lors de l'adoption du budget, Monsieur BEGAUD avait créé un petit trouble, en ce qui me concerne en tout cas, en affirmant, ce qui m'avait quand même surpris, que les dépenses réelles de fonctionnement avaient évolué entre 2008 et 2013 de plus de 35 %. Ce qui m'avait effectivement surpris parce que ça veut dire en gros sur 5 ans 7 % par an et je n'avais pas le souvenir, que même en une seule année au cours ces 5 années, nous ayons augmenté de 7 % nos dépenses réelles de fonctionnement. Et comme je n'avais pas été tout à fait en mesure d'être précis ce soir-là, j'ai demandé donc à nos services financiers de revérifier tout ça. Ils l'ont fait et effectivement, nos services confirment qu'il y a bien une augmentation de 35 % entre 2008 et 2013. Simplement, il faut quand même apporter quelques précisions. La première, c'est sur le budget primitif, parce que Monsieur BEGAUD avait comparé le budget primitif 2008 et le budget primitif 2013. Donc, premièrement que le budget primitif 2008 avait oublié, si j'ose dire, 197 000 € de dépenses de fonctionnement qui avait été rajoutées au budget supplémentaire. C'était dû au fait qu'à l'époque la Municipalité ne reprenait pas le résultat au moment de la confection de son budget primitif donc il lui manquait l'argent pour boucler le budget primitif et elle avait volontairement différé des dépenses de personnel pour le budget supplémentaire donc 197 000 €. Deuxièmement, comme j'avais déjà dit d'ailleurs, entre-temps nous sommes entrés dans le SIGEC et une partie des recettes supplémentaires que nous avons tirées de l'entrée dans Tour(s)plus sont renvoyées vers le SIGEC. Évidemment, ça n'existait pas l'époque mais les recettes non plus. 300 000 € de plus dans le budget mais avec de l'autre côté une recette bien plus importante et puis surtout, et ça c'est un point que j'aurais aimé que Monsieur BEGAUD soit là pour l'entendre, parce que je ne pense pas que ça ait pu lui échapper. En 2008, nous avons transféré la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement vers l'investissement alors que là nous faisons le choix de garder 530 000 € en section de fonctionnement 530 000€, ce n'est pas une petite somme donc au total si on retrace les choses, c'est-à-dire si on ne tient pas compte de ce niveau de dépenses imprévues de l'entrée dans le SIGEC, du changement de la maquette budgétaire et si on réimpute les 200 000 € qui avaient été entre guillemets oubliés dans le budget primitif 2008, nous avons sur ces cinq années une évolution qui est ramenée à 17 %, c'est-à-dire 3,5 par an ce qui est, j'en conviens, une progression moyenne annuelle pas négligeable mais qui est dans un ordre de grandeur tout à fait comparable à ce qui peut se passer dans d'autres communes. Je tenais à faire cette précision parce que ça me paraît important lorsqu'on a des débats budgétaires que les argumentaires soient précis et que la vérité, on peut avoir des oppositions, des divergences sur une politique municipale, sur une approche du budget mais il est important de partager au moins des faits communs qui soient indiscutables. Je tenais à faire cette mise au point en début de Conseil.

Présentation par le Conseil Consultatif BALLAN-MIRÉais du rapport sur l'animation commerciale à BALLAN-MIRÉ-Miré.

Laurent BAUMEL : L'ordre du jour appelle tout d'abord la présentation par le Conseil consultatif du rapport sur l'animation commerciale à BALLAN-MIRÉ-Miré. Donc, vous allez nous faire une présentation à plusieurs voix. Je crois qu'un certain nombre de vos collègues qui ont travaillé sur cette saisine sont également présents dans la salle et je les remercie, ainsi qu'un certain nombre de commerçants qui ont participé à des auditions, à un travail dans le cadre de cette saisine et je les remercie également de leur présence.

Donc, la règle du jeu c'est que le Conseil consultatif nous présente le fruit de son travail, puis ensuite le Conseil municipal réagit. La règle du jeu c'est qu'on ne réagit pas sur le fond, ça ne servirait à rien de donner aujourd'hui les réponses aux suggestions et aux préconisations que vous allez faire. Nous prendrons le temps d'étudier ça en détail. En revanche, ce qui peut être intéressant c'est pour les conseillers municipaux ici présents de vous poser des questions sur la méthode, sur les auditions, dans le fond la signification de votre travail.

Jean-Charles Henri : Merci. Bonsoir, tout d'abord. Début 2012, le Conseil Municipal par la saisine n° 10, a demandé au Conseil Consultatif de produire des pistes de réflexion concernant l'accueil commercial et artisanal de la population locale et touristique et la fidélisation de la clientèle. Les clés de la réussite et les obstacles à franchir pour atteindre ces objectifs devaient faire partie de nos résultats. Un an plus tard, nous allons vous livrer quelques clés, tout en discernant aussi quelques obstacles à franchir. C'est une équipe qui a conduit ce travail. C'est une partie de cette équipe qui vient vous le présenter. Alors, Bernard TUSEK va d'abord faire le point de l'existant et préciser les méthodes de travail.

Bernard TUSEK : Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs. Concernant donc la méthode, il nous a été remis un document de travail donc qui permettait de cadrer l'étude concernant le commerce. C'est un document qui a été rédigé par le Conseil municipal, vous le connaissez je suppose parfaitement. En même temps que ce document, il nous a été remis le document FISAC, une étude destinée à financer le commerce et l'artisanat de BALLAN-MIRÉ. Donc, dans ce document FISAC qui est relativement copieux, on a essayé de retirer quelques idées intéressantes à vous présenter ce soir. Des chiffres en premier. Concernant les dépenses des ménages : 80 % des dépenses sont réalisées hors de BALLAN-MIRÉ ce qui représente un chiffre assez important. Dans ces dépenses également, vous avez 90 % du chiffre d'affaires local qui se fait dans l'alimentation. Si on vous propose une balance dans laquelle on met d'un côté les dépenses des ménages, de l'autre côté le chiffre d'affaires des commerçants de BALLAN-MIRÉ, on va voir que vous avez un déficit de 60 millions d'euros qui partent à l'extérieur de la commune. C'est un moyen de chiffrer l'évasion commerciale vers laquelle on tente de trouver des solutions. Dans ce document FISAC, on a également relevé la cartographie des commerces à BALLAN-MIRÉ. On voit ici une certaine dispersion au niveau de l'implantation sur la commune. Cette dispersion ne favorise pas trop l'activité du commerce. On a également une cartographie des commerces environnants de BALLAN-MIRÉ-Miré qui est fortement influencée par des zones d'activités comme la Riche ou Chambray-lez-Tours, des zones qui puisent des ressources sur le commerce de BALLAN-MIRÉ-Miré. Dans ce que document, on a retiré également des faiblesses et forces locales de BALLAN-MIRÉ. Dans un premier temps, nous allons voir les faiblesses. C'est un environnement concurrentiel fort à proximité, donc c'est une redite de ce qu'on vient voir. Un manque de visibilité de l'offre, une offre commerciale dominante alimentaire, ça confirme les chiffres des diapositives précédentes, l'isolement d'un Simply Market. qui est peut-être trop isolé par rapport à l'ensemble du commerce de BALLAN-MIRÉ. L'équipement commercial de BALLAN-MIRÉ est insuffisant, peut-être qu'on a une offre qui correspond pas tout à fait à la demande, qui est certainement déficitaire et donc des flux de domicile-travail importants donc des gens qui vont

peut-être consommer à l'extérieur de la commune de par le seul fait de leur activité professionnelle. Après les faiblesses, on a les forces. C'est une croissance stable de la population donc potentiellement ce sont des clients supplémentaires qui arrivent sur la commune. Également, le tourisme peut avoir une certaine influence sur le commerce. Il y a de plus en plus de visiteurs. Cette croissance de la population, ce sont des gens qui ont un pouvoir d'achat important. On a une ville qui est entièrement ouverte à la circulation donc ça facilite certainement le commerce. Et on a une offre de stationnement supérieure aux ratios normaux, gratuite et réglementée. Disons que ce sont des éléments qu'on a retiré du document FISAC. Ensuite, le document FISAC nous a permis d'étudier l'existant BALLAN-MIRÉ. Nous sommes allés dans d'autres communes pour découvrir un peu des pistes, enfin comment se comporte le commerce à l'extérieur de BALLAN-MIRÉ-Miré. On a rencontré l'Union commerciale de BALLAN-MIRÉ, ça permettait d'avoir une approche de ce que pensent les commerçants de BALLAN-MIRÉ, de l'Union commerciale. On a rencontré la municipalité de BALLAN-MIRÉ-Miré, qui nous a donné l'analyse de l'existant et du futur du commerce à BALLAN-MIRÉ. On a rencontré la Fédération des Unions Commerciales d'Indre-et-Loire, l'Union commerciale de Joué-lès-Tours qui est un exemple particulier concernant l'animation du commerce. On a rencontré la Chambre du Commerce et d'Industrie d'Indre-et-Loire, la direction du développement urbain de Joué-lès-Tours et on a eu un exemple de structure de commerces un peu particulière à Sainte-Maure-de-Touraine qui nous a intéressé et qu'on a retenu. Et nous avons énormément surfé sur le Web pour voir un peu ce qui se fait dans toute la France concernant le commerce. Alors, concernant la compilation de tout ça, ça nous a permis de structurer notre recherche et on a mis toutes ces idées selon trois axes de réflexion. On s'est dit qu'il y avait des actions à faire concernant la fidélisation des clients donc fidéliser. Deuxième axe, c'est conquérir. Conquérir des clients. Et troisième axe : c'est animer le commerce, animer la ville de BALLAN-MIRÉ-Miré. Alors, on va vous présenter ces propositions selon ces trois axes. Je passe la parole à Jean-Michel.

Jean-Pierre Henry : Jean- Michel Jahan va vous présenter fidéliser et conquérir.

Jean-Michel Jahan : Bonsoir à toutes et à tous. Donc effectivement suite à ce constat, on a réfléchi, donc domaine difficile à travailler forcément puisque problématique dans plusieurs communes en France. Et donc, on a essayé de savoir quels pouvaient être les points importants à mettre en œuvre, ou essayer de faire mettre en œuvre dans notre commune pour justement dynamiser ce commerce.

J'ai pris contact avec Christophe Galland qui est le président de l'Union Commerciale et Artisanale d'Indre-et-Loire qui est basée à Amboise et puisque j'avais pensé à l'époque de travailler sur une carte de fidélité parce que c'est vrai que on est tous consommateurs à BALLAN-MIRÉ et de plus en plus, on voit des cartes de fidélité fleurir dans plusieurs grandes zones commerciales, magasins, et on s'est dit pourquoi pas installer une carte de fidélité à BALLAN-MIRÉ. Donc, la carte de fidélité, je détaillerai tout à l'heure. Après, on s'est dit : « On est dans un monde moderne ». Et c'est vrai que dans le modèle économique actuel les commerçants à BALLAN-MIRÉ ont leur commerce, leur marchandise à vendre et puis en termes d'achat il n'a y a pas de nouveauté autre que le commerce en B to C, c'est-à-dire : « Je vais chez le commerçant, j'achète ma camelote et je repars ». Donc, on s'est dit pourquoi pas créer un site Internet, ou s'appuyer sur un site Internet puisque là aussi les jeunes consomment comme nous, les plus anciens consomment aussi sur Internet aujourd'hui. On voit que c'est d'actualité et je pense que ça pourrait être un moyen de capter une jeune population ou des gens de façon plus importante pour aller consommer dans nos commerces BALLAN-MIRÉ. Et pour finir, Bernard disait tout à l'heure qu'on a une lisibilité qu'est pas très bonne au niveau du commerce local et effectivement, et moi le premier, ça fait 7 ans que je suis à BALLAN-MIRÉ, et je découvre encore de temps en temps ou des artisans ou des commerçants car je ne savais même pas qu'il y en avait

certains qu'existaient donc là on s'est dit qu'il fallait travailler sur ce chapitre également. Donc, au niveau de la carte de fidélité, bon, partager une carte de fidélité entre plusieurs commerçants, définir les moyens de communications, sa mise en œuvre les avantages qu'elle apporte. Donc, là aussi je vous donne un exemple. À Amboise aujourd'hui la carte de fidélité, elle est constituée par une carte de format carte bancaire qui est utilisée sur les TPE des commerçants. Sa mise en œuvre et son coût est relativement peu important par rapport à ce que ça peut produire et apporter au commerçant et ça a été le cas à Amboise. Donc, globalement, les gens quand ils achètent la marchandise dans les commerces à Amboise par exemple, ils donnent leur carte de fidélité, le commerçant passe la carte de fidélité dans le TPE et ça leur crédite des points et au bout de tant de points ils ont soit une remise, soit un cadeau. Donc, voilà. Ça, ça pourrait être une chose qui pourrait être mise en place au niveau de l'Union commerciale BALLAN-MIRÉ et développer à plus grande échelle après. Voilà pour ça. Alors, en plus, j'oubliais au niveau de cette carte de fidélité le pourcentage octroyé, donc là c'est décidé par les commerçants, c'est eux qui décident du pourcentage qu'ils octroient en remises entre guillemets faites aux clients. Donc ça peut être 2, 3%. Pour prendre l'exemple d'Amboise l'alimentaire, les commerçants, sur les achats réalisés par le citoyen chez eux, ils offrent 3% de remise. Dans les 3% de remise, il y a une partie qui va vers le consommateur et une partie qui est mise dans un pot commun. Ce pot commun, là aussi sert à animer pendant tout le cours de l'année des actions comme faire gagner un voyage à des consommateurs d'Amboise, faire gagner des vélos, c'est ce qu'ils ont fait l'année dernière par exemple. Donc, au niveau du site Internet. Donc là aussi création du site Internet faisant connaître la spécificité de chaque commerçant, ses périodes de soldes, ses promos, mettre en avant un produit, une spécialité, une nouveauté, un nouveau concept. Là aussi ça pourrait être un moyen pour les commerçants de faire connaître tout ça. Je le disais tout à l'heure, quand je discute avec des amis à BALLAN-MIRÉ, on ne connaît pas tous les commerçants de BALLAN-MIRÉ déjà et comme tous les artisans d'ailleurs et donc ça pourrait être aussi un moyen pour quelqu'un ou installé sur la commune ou qui va arriver sur la commune d'aller faire ces repérages. Et, et surtout pourquoi pas demain, je dirais, pourquoi pas passer à la vente en ligne. Alors, moi le premier, je suis un grand fervent et un grand consommateur de ça, même si les relations humaines sont importantes. N'empêche que c'est un modèle économique qu'existe et je pense que ça serait intéressant pour les commerçants à BALLAN-MIRÉ d'avoir cet outil-là. Donc, maintenant c'est eux qui prendront la décision de faire ou pas faire. Y a possibilité de relier ce site au site de la FUC. Donc, la FUC, Fédération des Unions Commerciales d'Indre-et-Loire. Donc, là aussi qui pourrait être le relai qui liste la FUC à un catalogue relayant tous les commerçants de chaque commune d'Indre-et-Loire par exemple. Et BALLAN-MIRÉ-Miré ne fait pas partie de ça. C'est dommage. En termes de lisibilité, je le disais tout à l'heure, moi j'avais trouvé dans le guide communal un dépliant intéressant, c'était sur les ordures ménagères, je ne sais pas si vous avez tous certainement eu ça en mains. C'est vrai que ce type de dépliant, on n'a pas envie de le jeter. On s'en sert. J'ai trouvé que sur le même modèle, on pourrait faire un guide, l'insérer dans le bulletin communal et que tout le monde ait ce guide avec les commerçants, leur situation. Donc, leur adresse, leur numéro de téléphone, leur localisation. Donc ça pourrait être là, je le disais tout à l'heure un support détachable qui pourrait être inséré dans le bulletin municipal je pense que ça pourrait être d'un coût relativement peu important et certainement intéressant pour certains d'entre nous. Alors la partie qui avait été travaillée par l'un de nos confrères mais qui n'est pas là ce soir, c'était la partie conquérir. On a d'abord mené une enquête. Vous avez certainement tous vu des urnes dans les commerces à BALLAN-MIRÉ qu'ont été disposées pendant 1 mois et demi à peu près. Ça aurait peut-être été bien, je l'avais dit à l'époque qu'ils soient un peu plus longtemps en place. Mais bon, le temps nous a rattrapés. Donc, néanmoins, vous verrez tout à

l'heure qu'il y a eu quelques réponses. Faire entrer les clients dans BALLAN-MIRÉ-Miré. Le 6^{ème} point : aller à la rencontre de nouveaux clients. Donc, il y avait une question qui était posée sur ces urnes, c'était : « Quel commerce manque-t-il à BALLAN-MIRÉ ? ». Donc, en majorité, on s'en doutait un peu, bon c'est une librairie, comme vous pouvez le voir. Après, voici les résultats. Donc les réponses, y a eu 321 réponses, bon ce qui est pas négligeable quand même, qui peut paraître peu sur une population Avec certaines fantaisies évidemment.

(Commentaires)

(Rires)

Jean-Michel Jahan : Si. On a fait des censures, parce qu'il y a avait des trucs « immontrables ». Donc, je le disais tout à l'heure, donc la librairie arrive en premier et de loin, après avec quelques autres commerces. Donc, c'est une petite étude de marché qui a été faite. Donc, accueillir les nouveaux commerces, agir sur l'affectation des locaux commerciaux. Donc, là aussi, il est important qu'à chaque implantation une étude soit menée pour conduire au meilleur choix possible du lieu en fonction de l'activité commerciale exercée. Donc, ça c'est vrai on peut constater qu'à BALLAN-MIRÉ il est difficile de trouver des locaux. J'ai eu pas plus tard qu'y a 15 jours quelqu'un qui me demandait si on connaissait un local suffisamment grand à BALLAN-MIRÉ, j'étais incapable de lui répondre et c'est vrai qu'on est un peu en manque à ce niveau-là. Donc, on a là aussi fait le constat qu'une zone d'activité qui emploie 800 personnes quand-même, et donc là aussi pourquoi pas essayer de capter cette population ou les faire entrer dans BALLAN-MIRÉ. Donc pour la municipalité améliorer les accès, la circulation, la signalétique, les parkings disponibles, la gestion des voitures ventouses, l'attractivité du centre-ville, l'éclatement des noyaux commerciaux. Donc c'est que, on a un peu de difficulté avec la... alors on a des places de parking à BALLAN-MIRÉ, mais c'est vrai, moi qui suis à BALLAN-MIRÉ principalement que le week-end, la semaine, je suis souvent en déplacement, il est pas toujours évident de se garer à BALLAN-MIRÉ parce qu'effectivement y a beaucoup de personnes ou de véhicules qui stationnent à la journée et des fois on est obligé de tourner un bon moment avant de trouver une place, donc c'est un peu embêtant même si le sujet est sensible, néanmoins, je pense qu'à un moment donné il faudra s'y attaquer. Donc, pour les commerçants qui allaient à la rencontre de nouveaux clients qui avaient adaptés les habitudes commerciales aux exigences de la clientèle, le client est toujours en transit et il entre de moins en moins dans le magasin. Il préfère de plus en plus que l'on vienne à lui. Donc, là aussi, on a imaginé donc pourquoi pas un commerce ambulancier, comme ça a existé et pourquoi pas le fait de mutualiser les achats auprès de commerçants BALLAN-MIRÉais et aller porter ces achats directement aux clients puisqu'on est tous pareil, on aime bien garer la voiture, si possible dans le magasin pour aller faire ses courses, donc là à la limite pourquoi pas. Donc, on a appelé ça le commerce à portée de main. On pense aussi qu'y a une piste à exploiter. Moi, je suis assez jeune mais j'ai connu ça, je suis fils d'agriculteur, j'ai connu les commerces qui venaient à la ferme nous livrer le pain, les œufs, le lait, donc pourquoi pas réinventer finalement ce qui a existé. Donc, ça pourrait être là aussi au niveau des commerçants un moyen de mutualiser les moyens, donc diminuer les coûts. On en a parlé tout à l'heure au niveau de la création du site Internet pour permettre aux BALLAN-MIRÉais éventuellement de passer leur commande sur ce site, retranscrire ses besoins aux commerçants et puis pour aller livrer justement les consommateurs qui le souhaitent. Et, on a pensé là aussi à un commerce éventuellement d'appoint ou d'opportunité à la gare. On sait qu'y a beaucoup de personnes le matin qui prennent le train donc ça pourrait être pourquoi pas le pain, le journal, donc là aussi à réfléchir, peut-être aussi des pistes à exploiter. Une offre élargie, les pratiques commerciales adaptées doivent permettre de conquérir de nouveaux clients. Et l'objectif, évidemment il est essentiel pour les commerçants, c'est de conforter et de développer leur chiffre d'affaires, bien évidemment. Et je passe la main à Jean-Charles.

Commentaires.

Jean-Charles Henry : Merci. Moi je vais vous parler de l'animation. L'animation de la ville à travers le commerce. Commentaires. On va aborder 5 points. Un marché en soirée/Une Foire aux plants/Une journée autour de la pomme/ Autour du marché de Noël/ et /Autour de La Fête de la musique. Alors, les marchés, le constat qu'on a pu faire c'est que le marché du dimanche matin est un petit peu squelettique et le marché du vendredi ne s'étoffe plus. La moindre critique que l'on puisse faire, c'est qu'il ne s'étoffe plus. Alors pourquoi ? Le marché du vendredi est essentiellement, en raison des horaires, fréquenté par les retraités ou les mères de famille. La population active ne peut y avoir accès. Le marché du dimanche matin est quant à lui concurrencé par ceux des environs. Faut-il le maintenir ? Voilà la question. Donc, on propose nous qu'à une période, à une fréquence à définir, que le marché du vendredi ou un marché supplémentaire, à voir, que un marché se tienne en soirée. Qu'une fois par mois, qu'une fois tous les quinze jours, une fois tous les 2 mois, peu importe, qui se situerait entre la place de la Mairie et la place de l'Église pour faire vraiment là une animation locale puisque je le rappelle c'est le chapitre de l'animation. Avec de la qualité, des producteurs locaux, des produits régionaux, des produits bio bien sûr et ce marché pourrait s'accompagner d'une animation faite par les commerçants sédentaires eux-mêmes et deux fois par an ce marché pourrait être vraiment nocturne. Quand on dit un marché en soirée ce n'est pas un marché nocturne, on est bien d'accord. C'est un marché de 17 heures à 20 heures ou à 21 heures de façon qu'y ait un double flux en quelque sorte. Des gens qui travaillent viennent faire leur marché mais une fois qu'ils seront dans BALLAN-MIRÉ, au marché, l'idée c'est de dire « pourquoi pas, on est là, on va aller manger une pizza au coin, on va au restaurant ou on reste un petit moment dans le centre-bourg. » Voilà, c'est l'idée. Alors, pourquoi ? C'est ce que je viens de dire : donner aux ballanais l'envie de sortir, faire venir dans BALLAN-MIRÉ une population plus habituée à commercer à l'extérieur et une bonne coordination avec le commerce local peut lui permettre de capter de nouveaux clients. La foire aux plants. Alors, la Foire aux plants, une bourse d'échange, BALLAN-MIRÉ-Miré a plusieurs centaines de jardins potagers, d'agréments, donc forcément nécessité d'acheter tous les ans des centaines, voire des milliers de pots de petites plantes à planter. Alors une bourse d'échange doit trouver sa place dans la ville en association avec le commerce et l'artisanat local. Exemple, ça a marché puisque la première foire aux plants organisée en novembre 2012 autour du lac à fonctionner donc pourquoi pas reprendre cette idée-là et puis l'amener peut-être plus dans le centre, au moins la diversifier. Voilà. BALLAN-MIRÉ on est aussi aux portes des vergers, on est aux portes des vignobles et son se dit faire une journée... Alors, on invente rien puisque vous le savez bien une boulangerie ballanaise réalise déjà une journée de la pomme pour son établissement mais on se dit pourquoi pas partant de cette idée-là faire une journée de la pomme dans BALLAN-MIRÉ et faire la pomme au restaurant, la pomme au boulanger, chez le boucher, enfin dans les différents endroits de façon à donner du volume à cette manifestation et là encore attirer des clients et permettant de faire venir aussi les producteurs de pommes qui sont tout autour de chez nous, de manière à ce qu'ils vendent leurs produits sur nos marchés. Le marché de Noël. Alors BALLAN-MIRÉ en Fête, le marché de Noël, nous on pense que la présence du pôle commercial, c'est-à-dire des commerçants de BALLAN-MIRÉ, est un peu trop discrète sur ce marché. Donc, voilà. C'est ce qu'on en pense. Cette manifestation pourrait être un moment fort pour le pôle. Au cours de ce marché de Noël, les commerçants et artisans locaux pourraient proposer des recettes, des spécialités, des produits de qualités, les menus des restaurants puisqu'on est à quelques semaines de la fin de l'année. Je pense que les restaurants pourraient faire là leur pub. Faire des démonstrations, prendre des commandes par exemple et puis sans doute plein d'autres idées autour de ça. Mais, force est de constater qu'il y a sans doute pas non plus de symbiose entre le marché de Noël et les commerçants locaux. La Fête de la Musique. Alors, la Fête de la Musique, quand on regarde les pancartes, les panneaux, les affiches, on voit que la Fête de la musique est organisée par l'Union commerciale. C'est marqué dessus. Malheureusement, on pense que l'Union commerciale est terriblement

absente de la Fête de la musique elle-même. On pourrait avoir une animation beaucoup plus forte, commerciale, autour de la Fête de la Musique. Comme c'est eux qui l'organisent, c'est aussi un moment pour eux d'essayer de se mettre en valeur, pas seulement à travers les stands mais sans doute aussi on doit pouvoir faire des choses, plus fort, pour attirer les commerçants sur BALLAN-MIRÉ. Un meilleur accompagnement par l'ensemble du pôle commercial, vitrines, horaires de fermeture de plusieurs commerces, ça je pense que tout le monde a pu le constater malgré la Fête de la Musique qui se prolonge un peu en soirée, à 19 heures beaucoup de commerces ferment le rideau. Donc, y a sans doute des choses à mettre en relation, la population avec le commerce. Voilà. Oui, très bien. Alors bon. La Foire aux plants, Autour de la Fête du marché de Noël, Autour de la pomme, ça doit permettre, pour donner envie de sortir dans le centre-ville, de connaître les commerçants locaux et leur savoir-faire, de faire évoluer les habitudes des consommateurs. Je crois que c'est faire venir les gens pour qu'ils consomment localement à travers la fête, à travers ce que vous avez dit tout à l'heure. Et, puis on s'est dit pour animer, il faut tout ce qu'on a dit là mais aussi il nous faut une union commerciale qui soit dynamique. Et on va aborder un certain nombre de points concernant l'union commerciale. 4 points. L'adhésion de l'Union commerciale à la Fédération/ Étoffer l'Union commerciale/Travailler ensemble/ et /Des moyens pour l'action. L'union commerciale de BALLAN-MIRÉ n'est pas adhérente de la Fédération des Unions Commerciales d'Indre et Loire. Sur les 32 Unions commerciales d'Indre et Loire y en a 23 qui adhèrent, dont toutes les villes de notre taille. On est la seule à ne pas y adhérer en tant que ville de 8000 habitants et plus. Alors adhérer à la Fédération des Unions Commerciales c'est s'ouvrir sur tout l'apport que peut apporter la Fédération. On va en voir quelques points. 22 des 37 unions espèrent accueillir la plus grosse union, celle de Tours. Cette volonté se manifestera cette année avec une journée des Unions commerciales en avril pour un échange d'expérience, une semaine du commerce avec jeu concours départemental au second semestre. Et ce que peut apporter la Fédération : établir les liens d'échanges entre les différentes unions commerciales, c'est vraiment le lien, fédérer les unions commerciales renforcer la défense des intérêts commerciaux, de les soutenir dans tous leurs projets et leurs démarches et de mutualiser les moyens. Tous les vendredis, depuis qu'on est allé les rencontrer, on a laissé notre adresse et tous les vendredis ont reçu ce que reçoivent les commerçants, l'union commerciale, tous les vendredis on reçoit une page complète qui paraît avec toutes les modifications juridiques législatives importantes et qui peuvent nécessiter des contacts... qui oblige forcément à des contacts. En plus, il y a toutes les informations concernant les autres UC qui permettent de dire : « Bah là y se fait ça, y se fait ça, y fait ça... ». Voilà. Ça, nous on pense que c'est indispensable pour qu'on ne soit pas dans une espèce de village gaulois au niveau du commerce mais qu'on aille sur l'extérieur. Pour que l'union commerciale prenne tout son essor il faut que la majorité, la grand majorité ou tous les commerçants de BALLAN-MIRÉ, toutes les professions qui ont pignons sur rue, qui font le commerce, puissent adhérer, doivent adhérer à l'union commerciale. De façon que l'union commerciale, faut qu'elle se fasse connaître par toutes les professions du pôle et un dossier d'adhésion devrait être réalisé de manière à ce qu'une union commerciale forte va pouvoir peser sur les discussions, relations entre la mairie et l'union commerciale, la population et l'union commerciale. Être représentative aussi auprès des organismes et des élus. Faut voilà. Et on a regardé ailleurs ce qui se faisait et dans beaucoup d'endroits un dossier a été préparé par l'union commerciale qui est donné à tout nouveau commerçant qui s'implante ou tous les commerçants qui ne sont pas adhérents et qui ne savent pas bien ce qu'est l'union commerciale. Donc, avoir un projet. Les services proposés par l'union, parce que c'est donnant donnant et on adhère mais faut qu'il y ait un retour, ça me paraît évident. La liste des commerçants et des artisans membres, les actions engagées, les statuts de l'union : qu'est-ce qu'on fait dans l'union, pourquoi on le fait et le coût de la cotisation et de son utilisation. Ça, ça existe dans énormément d'endroits, en étant... en Indre-et-Loire on l'a vu à titre d'exemple. On prend souvent l'exemple d'Amboise parce que l'exemple

d'Amboise nous a beaucoup intéressés. Quand le nouveau président est arrivé il y a 2 ans, ou 3 ans, ou 2 ans, il n'y avait aucune agence bancaire qui était adhérente à la Fédération à l'Union commerciale à Amboise. Aujourd'hui, après d'Amboise, adhérent à l'Union commerciale d'Amboise. Voilà. Je crois que c'est un exemple. Travailler ensemble. Alors, le rôle de l'union commerciale est très peu connu de l'ensemble de la population ballanaise et sans doute d'un certain nombre de commerçants eux-mêmes. À présent, l'Union commerciale est trop discrète puisqu'il faut qu'elle se fasse voir. Ce qu'on a vu ailleurs, ce n'est pas une structure, ce n'est pas formel c'est plus informel qu'autre chose. Y a des rencontres tous les mois, tous les quinze jours, tous les deux mois... entre la municipalité, l'union commerciale et artisanale, et le secteur associatif. Alors quand on n'a rien à se dire, on part mais ça permet de savoir en permanence quels sont les types d'activités qui se font, qui vont se faire dans 8 jours, dans 15 jours, dans un mois. Comment chacun peut apporter sa pierre à l'édifice et ça évite aussi des anomalies de fonctionnement et des doublons au niveau des dates et tout ça. On l'a vu partout. Tout à l'heure quelqu'un disait qu'on était allé beaucoup sur le Web. Effectivement, on l'a vu ailleurs, c'est quelque chose que je pense qui est important. Alors, travailler ensemble, ça permet d'accroître le dynamisme commercial de la commune, de développer, donner du volume et de la notoriété aux événements locaux. Si tout monde travaille ensemble. Voilà. Et enfin, dernier point, quand nous avons rencontré l'Union commerciale les gens du bureau de BALLAN-MIRÉ-Miré qui sont des gens de bonne volonté, beaucoup de bonne volonté nous ont dit : « Nous avec notre commerce, on est des petits commerces, on ne peut pas faire plus, on ne peut pas disposer de davantage de temps pour gérer et faire avancer l'Union commerciale. » Donc ça, on a bien entendu et on a regardé ce qui se faisait ailleurs. On a regardé autour de nous, et donc on a dit faut donner des moyens pour agir et ce qui se fait, on va donner un exemple, ce qui se fait ailleurs, c'est la création de managers de centre-ville. Alors c'est un grand mot, mais derrière ce mot-là ça recouvre des personnes qui dans les villes comme Tours mais qui sont aussi dans des villes comme Chinon. Donc ça veut dire ce n'est pas le même niveau de capacité de travail à faire, voilà. Mais ça alors on pense que c'est l'une des choses prioritaires pour nous pour pas dire la chose prioritaire. Alors, l'exemple. L'exemple, on est allé le chercher, on va en parler à la fin, à Amboise. Alors, plusieurs formules à Amboise, qui est une Union commerciale relativement riche. Ce poste-là a été créé depuis de nombreuses années avec la réussite commerciale que l'on connaît à Amboise, ça c'est clair. C'est l'union commerciale d'Amboise qui finance ce poste-là. C'est un poste qui a permis de voir passer quatre jeunes qui sortaient d'une école de commerce ou autre, si j'ai bien compris, et qui par leur contact, par leur... ça leur a servi de première expérience et tous derrière ont trouvé un emploi. La nécessité de la création de ce poste nous a aussi été confirmée par la Fédération de l'Union Commerciale que par la CCI, parce que nous avons aussi rencontré la CCI. Ce poste existe à Esvres, il vient d'être créé à Bourgueil et à Chinon qui partage un mi-temps. Effectivement, sur une commune de 8000 habitants comme la nôtre, la FLUC comme la CCI nous dise qu'un mi-temps doit servir. Mais c'est un mi-temps sur le terrain, c'est un mi-temps en permanence sur le terrain et on va s'y arrêter 2 minutes. Nous avons vérifié la nécessité de la création de ce poste à travers un échange avec le maire de Sainte-Maure et Monsieur Julien Vallet qui est le manager centre-ville de Sainte-Maure, qui y consacre 50% de son temps. Alors qu'est-ce qui fait cet homme-là ? Bah, il est en permanence chez les commerçants pour voir leurs besoins, pour voir qu'est-ce qui faut faire, pour organiser les horaires avec eux, pour faire la liaison entre la mairie et les marchés, entre la mairie et les commerçants, entre les marchés et les commerçants. Et puis, il a une action de fond. La ville de Sainte-Maure, comme la ville de BALLAN-MIRÉ, on a des façades de commerce qui sont, je dirais, un peu vieillottes, qui ont besoin d'être rénovées et là les commerçants ont dit : « Nous on n'a pas le temps de s'en occuper, on ne sait pas trop comment faire, on ne sait pas comment avoir les subventions ». Donc ça a été son boulot. Ça a été son boulot sur un an et les documents sont à disposition puisque on l'a mis dans le dossier. Cette personne-

là, elle a fait venir un architecte, ils ont travaillé avec l'atelier d'urbanisme, ils ont fait des maquettes, ils ont fait des photos de chaque commerce, ils sont allés voir les gens, puis ils leur ont dit : « Voilà ce qu'on pourrait faire », et puis ils ont fait un espèce de catalogue, quelle démarche doit avoir la subvention, comment ça... et puis, dernière chose, ils ont fait des estimations de coût et ils ont dit : « Pour faire, pour passer de ça à ça, ça va vous coûter à peu près tant », et, puis ils ont distribué ça. Ils ont fait des réunions, ils ont distribué ça aux commerçants et depuis bah il y a déjà deux commerces qui ont entièrement rénové leur devanture. Voilà, donc l'Union commerciale de BALLAN-MIRÉ-Miré doit être au service des commerçants et des artisans. Elle doit rassembler le maximum d'adhérents, fédérer les adhérents, apporter la motivation nécessaire, organiser l'information. Elle est aussi au service des clients. La concertation doit permettre d'optimiser les horaires d'ouverture, de mettre en place des boutiques-services, d'attirer la clientèle touristique. Pour conclure, on va dire deux choses. Diagnostic du Conseil consultatif, manque de lisibilité de nos commerces, manque d'animation, manque de plus-value face à la fidélité du consommateur et manque d'innovation dans le modèle économique actuel. Face aux zones commerciales grandissantes à notre porte et la facilité que cela procure pour nous consommateur, des risques de fermeture pèsent sur le commerce local et des risques pour l'emploi et le dynamisme de la ville sont à nos portes. Alors, on a eu un débat il faut le dire on a eu un débat, ça ce n'est pas toujours... Dans notre groupe, il y en a qui disent : « Bon y a des risques pour l'emploi et pour la ville » et d'autres vont beaucoup plus loin que ça en disant : « C'est le risque de voir une ville- commune- dortoir. » Voilà. Donc, voilà. On vous dit, on a eu le débat. Donc il est urgent d'agir. Alors synthèse : pour l'Union commerciale, conforter les anciens clients, fédérer les commerçants, animer le réseau, aider à l'implantation de nouveaux commerces et aux autres. Voilà. Pour la municipalité, améliorer la visibilité des commerces, des panneaux, dépliants, voilà. Favoriser l'implantation de nouveaux commerces, réglementer l'accès au parking, soutenir l'animation commerciale par tous les moyens à sa disposition. Et puis, pour coordonner tout ça, un lien fort entre tous les acteurs, créer un poste de manager de commerce diagnostiquer, synthétiser, proposer, planifier, animer. Alors, pour terminer. Si pour les représentants des organismes FUC et de la chambre des métiers la réussite des différentes propositions qui pourront être retenues relèvent avant tout de la volonté d'entreprendre des professionnels locaux, s'ils ne marchent pas dans le truc ça ne va pas bien marcher. Elle passe aussi par l'action de la municipalité, c'est ce qu'on a vu tout à l'heure, mieux faire rentrer dans la ville les clients en transit journalier mais cette réussite passe enfin par la sensibilisation de la population ballanaise, le conseil déjà, les associations, les scolaires, à faire évoluer les habitudes des consommateurs. Voilà. Pour terminer, je voulais vous dire qu'agir ensemble, réfléchir ensemble, ça pourrait être la conclusion de ce dossier. C'est l'esprit qui a présidé durant plusieurs mois à l'élaboration de ce document par le groupe de travail. Ce travail nous a été beaucoup facilité par la disponibilité des intervenants que nous avons sollicités. Alors voilà, je vais vous les citer : Madame BOUDESSEUL, Monsieur L'Hôpital et son bureau, Monsieur Christophe Galland (président de la Fédération des Unions Commerciales) que nous avons rencontré plusieurs fois, Madame Anne-Marie Péchula qui est l'animatrice de la Fédération des Unions Commerciales qui est prête à venir rencontrer la municipalité, l'Union commerciale et les commerçants quand on voudra La responsable du développement à Joué-lès-Tours, Monsieur Laurent Hugué qui est le président du CA de Joué-lès-Tours qui nous a aussi reçu, qui est venu à BALLAN-MIRÉ, M. Claude Lecalvet de la Chambre des métiers, Madame Danièle Julien de la CCI. Enfin, Monsieur Christian Barillet, maire de Sainte-Maure et M. Vallet, manager de centre-ville.

Qu'ils en soient tous remerciés. Merci de votre attention.

(Applaudissements)

Laurent BAUMEL : Bien. Merci à Jean-Charles Henri, Jean-Michel Jahan et Bernard TUSEK pour cette présentation qui rendait compte d'un travail collectif. Vous ne nous avez pas signalé le nombre de personnes qui ont participé.

Jean-Charles Henry : On était une quinzaine.

Laurent BAUMEL : Quinzaine. Très bien. Donc, belle saisine. Je crois que tout le monde peut s'accorder à dire qu'il y a eu une réflexion, du travail. Je suis d'ailleurs, je le dis aussi en présence de Didier Koenig qui est chargé de ces questions au Conseil consultatif, je suis très satisfait de voir que la deuxième promotion de notre conseil consultatif, voilà a pris à bras le corps les saisines que nous lui avons confiées. C'est important parce qu'on peut toujours craindre un certain essoufflement de ces structures. Parfois ça démarre en fanfare et puis bon le temps passe et finalement les structures de concertation de ce type s'étiolent parfois dans leur énergie ou leur vitalité mais là, je constate avec beaucoup de plaisir que la deuxième promotion, je sais pas si c'est le bon terme, du Conseil consultatif est très active, elle s'est à la fois appuyée sur l'expérience de la première et puis elle a intégrée des nouveaux membres et donc ça sur le premier exemple, je trouve que c'est très encourageant. Voilà, sur le fond, je donnerai peut-être la parole à Madame BOUDESSEUL puisqu'elle est en charge de ces questions. Pour peut-être les premières questions, les premières réflexions, remarques d'ordre méthodologique puis on ouvrira le débat.

Pascale BOUDESSEUL : Bonsoir à tout le monde. Merci pour ce retour de saisine. Je ne vais pas poser de questions et je vais vous expliquer pourquoi, mais je vais surtout intervenir sur la méthode utilisée et l'histoire de la saisine puisque quand nous avons saisi le Conseil consultatif, comme vous l'avez très bien rappelé, il y avait eu une étude FISAC qui avait été commandée au niveau de Tour(s)plus pour savoir comment agir et j'ai eu un peu peur que ça ne fasse double emploi puisqu'il y a avait eu un gros travail fait et on s'est rendu compte qu'on avait plutôt une démarche sur les infrastructures menées par le FISAC, donc c'était plutôt à grosse échelle et qu'en fait les consultants avaient passé peu de temps sur place donc quand on complète les deux approches, on arrive je pense à une définition plus développée, en tout cas plus argumentée, et moi j'apprécie beaucoup le travail qui a été fait d'aller chercher ce qui marche ailleurs. Donc, je pense que sur cette saisine dont nous ne reviendrons pas sur le fond, l'agitation d'idées quand on va chercher dans d'autres communes qui ont vécu des situations difficiles comme Amboise a été abordée à plusieurs reprises mais je me souviens très bien qu'il y a 10 ans, de nombreux pas de porte étaient fermés à Amboise et y avait une grosse difficulté commerciale à rebondir malgré le château, malgré le marché, donc ils ont tenté des choses et je me suis dit : « Pourquoi pas réfléchir ? » et je vous remercie franchement beaucoup de ne pas avoir fait qu'une saisine d'analyse ou d'observations mais d'avoir été jusqu'à des propositions et là vous nous interpellez nous, municipalité, vous interpellez les professionnels, à la limite vous interpellez aussi les habitants parce que on peut décider ensemble de faire de grandes choses, si le ballanais ne va pas acheter son journal ou s'il ne va pas acheter son pain dans BALLAN-MIRÉ, vous l'avez dit, c'est le syndrome de la ville- dortoir qui pèse dessus. J'aimerais rajouter deux points. Il y a un an quasiment jour pour jour, on s'inquiétait de la fermeture d'un commerce et je me rappelle très bien que dans la presse y avait été titrée une de mes paroles qui était : « La crise n'est pas une personne ». Bon, la vie économique et commerciale est très difficile et pas que sur BALLAN-MIRÉ. Donc, beaucoup de professionnels ont du mal, des professionnels qui bossent beaucoup, qui bossent bien, au niveau de la qualité des prestations fournies sur BALLAN-MIRÉ. Le FISAC l'avait mise en avant, vous le faites aussi. Donc, je pense que, enfin ce que j'ai envie de retenir de cette étude, par-delà toutes les idées qui font que nous travaillons ensemble c'est que je pense que le temps manque à tout le monde pour se poser et essayer de voir comment on peut créer un site Internet, un guide évidemment que tout le monde le voudrait, mais qui le fait ? Comment on le fait ? La remise à jour, donc vous posez les questions essentielles avec un levier qui est le temps donc je pense qu'il faut nous donner le temps ensemble pour travailler dessus et c'est mercredi prochain, nous avons une réunion avec les commerçants et d'ailleurs le président Monsieur Galland de la Fédération des Unions Commerciales sera présent et nous essayerons là d'avoir un échange avec les

commerçants présents pour savoir comment nous, en tant que municipalité on peut donner un coup de main. « Le centre-ville pour tous » contient certainement des éléments de réponses et je pense qu'on doit pouvoir aussi apporter d'autres solutions mais qui ne seront que facilitatrices et j'attends beaucoup de cette réunion de mercredi qui nul doute verra des commentaires sur le Conseil, enfin la saisine, que vous venez de nous rendre où effectivement y a eu un très très gros travail donc je vous remercie.

Laurent BAUMEL : Merci. Alors, d'autres prises de parole ? Monsieur Cabanne.

Michel Cabanne : Oui, je découvre un peu comme tout le monde le détail du résultat de cette saisine qui est effectivement très intéressante. À chaud, comme ça, me viennent plusieurs réactions. La première concernant la cartographie en début de votre présentation, vous avez indiqué les Hérissières, or il se trouve que d'un côté on entend qu'il y a un manque de locaux sur la commune de BALLAN-MIRÉ-Miré, c'est ce que vous avez dit tout à l'heure et en même temps on voit des locaux qui restent, qui soient pas pérennisés. C'est peut-être un problème d'équilibre de surface. Mais aujourd'hui sur les Hérissières, un certain nombre de locaux qui étaient prévus en pas de porte sont désormais, enfin vont être transformés en habitations, en appartements. Donc, l'offre et la demande ne sont peut-être pas effectivement adaptées. La deuxième chose par rapport aux Hérissières, je crois que les métiers de bouche n'avaient pas été acceptés sur le secteur. Enfin, je ne suis pas certain. Il me semble. Alors peut-être que là il y a une mauvaise appréciation qui avait été faite lors de la création, lors de la décision. Les autres points, dans différents acteurs que vous avez cités en début de votre diaporama, j'ai vu un important organisme qui n'a pas été cité qui est la Fédération Nationale des Commerçants non sédentaires. Or, c'est quand même ce syndicat professionnel qui est le principal animateur des marchés. Un peu plus loin, vous avez beaucoup parlé des marchés mais vous n'avez pas vu leurs représentants à priori sauf si c'est une erreur de transcription d'où peut-être un manque ou une interrogation. Le troisième point que je voulais aborder c'est qu'il m'étonne un peu de comparer le dynamisme d'Amboise et BALLAN-MIRÉ. Bon, on voit effectivement que sur Amboise il y a un maillage très important de petits commerces de proximité. Il y a quand même deux sites touristiques majeurs pour le département sur Amboise alors que sur BALLAN-MIRÉ-Miré on n'a pas du tout ce type d'accroche possible par rapport au tourisme. Parce que le tourisme, il va plutôt sur la Vallée, orientée sur le château de Villandry. Mais effectivement il y a peut-être quelque chose à récupérer au niveau d'un retour. Sur les aspects du manque de place en parking en centre-ville, moi j'ai un petit peu souri quand j'ai entendu ça parce que je pense aujourd'hui que si on laisse sa voiture qu'on fait 2 ou 300 mètres on a de quoi tous trouver de la place sur BALLAN-MIRÉ. Il peut y avoir effectivement certaines parties de la journée en surpopulation de voitures ou du moins un manque de places pour le stationnement, mais ça correspond aussi peut-être à des habitudes à changer au niveau des consommateurs et vers la fin de votre diaporama vous avez indiqué, en gros, en caractères gros en plus, faire évoluer les habitudes des consommateurs donc là il y a peut-être une antinomie entre d'un côté dire il faut que la voiture se gare dans le commerce pour pouvoir que le commerce soit efficace, d'un autre côté il faut peut-être aussi qu'on soit capable de faire quelque centaines de mètres à pieds. Une interrogation, je ne sais pas si vous avez eu la discussion dans votre équipe de réflexion, c'est qu'il a été envisagé, enfin réfléchi, discuté, sur l'implantation d'une moyenne surface avec une galerie marchande parce que d'un côté vous dites il y a toutes les zones d'activités avec 800 personnes qui y travaillent, la ville de BALLAN-MIRÉ-Miré entre les deux. Est-ce que là il n'y a pas un lieu à trouver pour que les gens qui sont, les salariés, les employés, les cadres qui sont dans ces zones d'activités au lieu de rentrer en ville est-ce qu'ils ne pourraient pas rester sur le bord de la ville avec d'autres commerces à mettre en considération ? Voilà, un petit peu mes réactions à chaud pour quelqu'un qui s'intéresse à ce secteur d'activités.

Laurent BAUMEL : Merci beaucoup. Y-a-t-il d'autres réflexions ? Madame Nowak ? Monsieur Koenig ? Madame Nowak ?

Nadine Nowak : C'est plus une réflexion, c'est une question par rapport à l'Union commerciale dont il a été beaucoup question, vous avez des rapports avec eux et est-ce que les propositions qui ont été faites ont trouvé un écho qui semblait favorable ou pas par rapport à la carte de fidélité mais par rapport aussi au fait d'essayer de fédérer plus de commerçants et d'artisans ? Et par rapport à l'idée du manager.

Didier Koenig : Oui, bonsoir. Le cœur de cible de l'action c'est effectivement les commerçants et je me dis on est à une période où ils sont quand même très inquiets, en souffrance où chaque mois ce n'est pas évident. Est-ce que dans tous ceux que vous avez rencontrés, vous avez le sentiment que ces difficultés sont un levier pour qu'ils aient envie de se regrouper, de travailler ensemble ? Parce qu'on sait que ce n'est pas toujours simple. Ils ont des problématiques très différentes. Ce n'est pas les mêmes : artisans, commerçants, puis les commerces sont très variés. Est-ce que vous sentez quand même que les propositions que vous faites rejoignent vraiment une envie, un désir même si ce n'est pas simple ou est-ce que il va falloir vraiment mouiller énormément sa chemise pour que une union commerciale puisse naître et puis qu'on puisse arriver à faire ce que par ailleurs tout ce que vous préconisez, qui je crois rejoint absolument tout le monde ? Mais, ça se fera pas sans eux et sans de l'énergie, des bonnes volontés enfin plus que des bonnes volontés quoi.

Laurent BAUMEL : D'autres remarques ? Alors je vais également faire quelques réflexions. D'abord, moi je considère que, bon nous sommes une économie de marché, nous sommes dans une économie de marché. On ne peut pas imposer à des clients d'aller dans tel ou tel commerce ou d'acheter tel produit. Bon, donc on est forcé d'agir sur les incitations, c'est-à-dire en fait, il faut répondre à des demandes ou à des besoins. Par hasard, si les gens vont dans les grandes surfaces ça correspond à des raisons fondamentales. Ce n'est pas un hasard. Se développent aujourd'hui, vous l'avez rappelé, par exemple des modes de consommations nouveaux avec des commandes sur Internet, tout le phénomène des drives, tout ça, qui a l'air de partir en trombe. Ça correspond à des besoins, des évolutions qui sont d'abord chez les clients, nous tous. Donc un commerce local, comme ailleurs, pour pouvoir prospérer, se maintenir et se développer, doit capter cette demande et doit s'adapter à l'évolution des besoins et des pratiques. Ça c'est un point majeur et je crois que vous l'avez bien souligné. Donc, intuitivement qu'est ce qui va compter dans la proximité ? Et bien, c'est justement la proximité. C'est-à-dire le fait de pouvoir aller à pied et de pouvoir sinon aller à pied, du moins prendre la voiture, pour un petit trajet se garer facilement, vous l'avez souligné. C'est aussi une forme de convivialité. Ça peut être aussi une forme de qualité par opposition peut-être à la dimension plus standardisée ou plus impersonnelle : les grandes surfaces. Là on peut aussi, on voit ces mouvements aujourd'hui. On voit des gens qui recherchent à nouveau du commerce de centre-ville, qui recherchent à nouveau des produits de qualité. Donc, je crois que c'est un élément clé de la réflexion. Le commerce de proximité peut répondre à un besoin propre, spécifique, différent de ce qui peut se trouver ailleurs. Deuxième sujet, que vous abordez bien, c'est le rôle de la puissance publique, donc en l'occurrence en ce qui nous concerne la municipalité à l'échelle locale. Nous, notre rôle c'est de créer des infrastructures qui favorisent le développement commercial donc il y a effectivement les infrastructures routières, les parkings, tout ce qui va toucher à la circulation. Je pense qu'il y a des réponses potentielles dans le plan « Un centre-ville pour tous », nous avons déjà réalisé une première partie que nous allons poursuivre. Mais sans doute dans votre saisine, il y a des éléments qui nous invitent à réfléchir à d'autres aspects. Il y a des supports de communication, vous les avez évoqués. La communication c'est une infrastructure à partir du moment où on la mutualise, où elle n'est pas individuelle. C'est un bien commun qui peut favoriser le développement d'une structure commerciale dans son ensemble. Il y a un troisième sujet qui est un peu délicat mais que vous avez abordé, Madame BOUDESSEUL aussi je crois, c'est le sujet, finalement du patriotisme local. On a beaucoup de réflexions en ce moment en France sur le

Made in France. Il y a les campagnes qui incitent à acheter français parce que finalement on se dit que en achetant français on maintient aussi de l'emploi en France. Il y a une volonté d'aller dans ce sens. C'est une campagne d'ailleurs qui a eu des effets. Chacun a pu voir qu'à Noël dernier y a beaucoup de Français qui ont regardé les étiquettes, qui ont eu ce souci peut-être d'acheter davantage français que dans le passé. Bon, je ne dis pas que c'est transposable à l'échelle de BALLAN-MIRÉ, acheter ballanais. Mais peut-être que sur un certain nombre de sujets on pourrait aussi imaginer une communication des commerçants avec l'appui d'autres acteurs, de la mairie peut-être ou d'autres, pour inciter les habitants à avoir ce réflexe. Alors, il y a des produits qu'on ne trouvera pas il y a des produits qu'on peut trouver. Ça renvoie évidemment à nos contradictions parce que vous avez pris l'enquête que vous avez faite. La librairie sort en un, c'est ce qui est le plus demandé. Bon, en même temps quand elle existait, je me souviens très bien du libraire qui nous expliquait que les gens de BALLAN-MIRÉ allaient acheter leurs journaux au Super U. Donc, alors peut-être ce n'était pas totalement vrai, peut-être que ce n'était pas totalement faux, ça se regarde. Bon, on sait qu'une librairie c'est difficile pour d'autres raisons. Il y a une économie spécifique de la librairie, il y a beaucoup de stocks, c'est compliqué. Bon, c'est des problèmes spécifiques. Mais, je me demande parmi la proportion ballanais qui ont répondu à cette enquête en disant : « Il nous manque une librairie. », combien allaient acheter leurs journaux la librairie de BALLAN-MIRÉ quand elle était là ? Peut-être pas la totalité. Donc, ce n'est pas un procès que je dresse aux gens. Mais, ce que je veux dire c'est que parfois, nous avons aussi nos propres contradictions sur ces questions à traiter et à regarder. Et puis, dernière chose puisque vous avez dit que ça a été un débat. Qu'est-ce qui fait qu'une ville est une ville-dortoir ou pas une ville-dortoir ? C'est bien sur l'animation commerciale, bien sûr sur ça compte mais c'est aussi, et bon je dis ça pour rassurer ou pour m'inscrire dans ce débat sur le diagnostic commercial et le rapport avec ville-dortoir. Ce qui fait qu'une ville n'est pas une ville-dortoir c'est aussi l'animation non-marchand c'est-à-dire, ce qui fait que l'on y exerce des loisirs. Je veux dire que dans les 5 années qui viennent de s'écouler, et de ce point de vue-là, il y a une certaine continuité reconnaissons-le. Avec la politique qui était menée avant, il y a la volonté de faire vivre des fêtes, de faire vivre des associations, de faire vivre des structures de loisirs qui permettent que les gens à BALLAN-MIRÉ ne fassent pas que passer dormir, émigrer vers leur travail mais et qui y consacrent aussi du temps en soirée. Vous en êtes finalement le Conseil consultatif, je sais aussi que François Teissier le rapporteur général que je n'ai pas salué tout à l'heure, qui est la cheville ouvrière de ce travail, vous en êtes l'exemple, Des gens qui finalement passent du temps, des soirées en dehors de vos activités pour là le bien de la ville. C'est un loisir au sens citoyen du terme, et puis il y a beaucoup d'autres gens qui sont dans des associations culturelles, dans des associations sportives, dans les associations caritatives. Et voilà, ça participe aussi du développement d'une ville ce qui fait qu'on n'est pas simplement dans une dimension commerciale. Même si, et je termine là-dessus, ce qui est intéressant aussi dans votre saisine c'est que vous proposez de faire un lien entre ces différentes dimensions parce que vous parlez de la Fête de la musique, lorsque que vous parlez du Village de Noël, le Village de Noël qui est une réussite. On voit bien aussi qu'il y a peut-être une réflexion en effet à avoir sur l'articulation de la dimension festive, de la dimension associative et de la dimension commerciale. Merci beaucoup. Peut-être, on vous redonne la parole s'il n'y a pas d'autres conseillers municipaux qui souhaitent parler.

Jean Charles Henry : Je peux déjà répondre à deux ou trois questions. Les Hérissières. C'est, pour pas qu'on soit trop long, le montage synthétise un peu l'ensemble de notre réflexion et un dossier écrit a été déposé sur lequel on parle des Hérissières par exemple. Et quand on dit, il faudrait qu'il y ait une adéquation entre le lieu du commerce et le commerce lui-même on a donné un exemple. La place de l'Église, il y a une auto-école et à un certain moment de la journée, il y a trois voitures écoles qui sont là. Ils font leur boulot, ils sont là, mais et surtout le

samedi matin c'est un peu pénalisant pour la circulation et les autres commerces. Et nous on se disait, et on se le dit toujours, une auto-école, elle aurait parfaitement sa place dans l'une des cases des Hérissières. Et la réponse, et là on ne maîtrise pas, la réponse c'est le coût du loyer qui il y a là et le coût du loyer qui il y a aux Hérissières. Ça, on n'est pas maître de ce point-là quoi. Donc, c'était un exemple, on a parlé des Hérissières. La Fédération nationale des marchands non sédentaires, alors il y a une présidente en Indre-et-Loire. Nous l'avons rencontrée le jour de l'assemblée générale de la fédération des unions commerciales à Saint-Pierre-des-Corps. On avait essayé de la contacter avant à travers la FUC, à travers la CCI. C'est une personne vraisemblablement très prise qui a des idées très arrêtées sur les marchés. On a pu en discuter, j'étais avec Albert Souriau ce jour-là. On a pu discuter un tout petit moment avec elle. Il faudra, pour avoir vraiment le contact, que ce ne soit pas deux personnes du Conseil consultatif qui essayent de la voir mais sans doute une autorité plus compétente de la commune. Amboise ça n'a pas du tout la même envergure. On ne prétend pas à faire du marché de BALLAN-MIRÉ le marché d'Amboise du dimanche matin. On ne prétend pas non plus mettre tous les mêmes commerces. Ce qu'on a voulu décrire et ce que on engage, on engage tous les élus qui sont là à prendre contact, aller voir les commerçants d'Amboise et le président de l'Union commerciale d'Amboise. Bon alors, je sais bien, je vais m'attirer les foudres de certains mais le président de l'union commerciale d'Amboise a un dynamisme qui n'est pas de mise à BALLAN-MIRÉ. Je le dis comme je le pense. Voilà, c'est tout. Je pense qu'il est une personne qui est battante. C'est un battant. Les commerçants le verront mercredi soir à BALLAN-MIRÉ, c'est vraiment un battant et il est plein d'idées. À Joué-lès-Tours aussi. On a rencontré, alors c'est ça le fond du problème, enfin bon vous avez mis le doigt dessus, mettons le doigt dessus. C'est le fond du problème. Alors les parkings, on vient d'en parler. Les moyennes surfaces pas abordées, alors ça je vais laisser Jean-Michel s'il a des choses à dire.

Jean-Michel : Après c'est vrai que le constat que l'on a fait par rapport à BALLAN-MIRÉ est effectivement qu'on a subi l'installation nouvelle du Super U à Joué-lès-Tours. Monsieur le Maire en parlait tout à l'heure, beaucoup d'entre nous préférons aller faire des courses dans ce type de zone d'activité commerciale puisque ça regroupe un grand nombre de commerces et que c'est vrai que par rapport à ça et pour en revenir au commerce à BALLAN-MIRÉ, on pense fortement que si rien est fait sur BALLAN-MIRÉ si tout le monde ne se sert pas les coudes quelque part entre l'union commerciale, entre la municipalité et entre nous citoyens, c'est sûr que il arrivera certainement malheureusement quelques fermetures de commerces à terme puisque vous voyez bien tous, et moi j'ai une épouse qui travaille chez Carrefour, que chez Carrefour il y a la crise certes mais enfin, il y a moins la crise que pour beaucoup de petits commerces aujourd'hui. Donc, il est évident que ça fait partie tout ça de pistes de réflexion où il faut être extrêmement vigilant. On est persuadé que si l'union commerciale se mobilise fortement, si on apporte une aide à cette union commerciale parce qu'effectivement on comprend et je suis dans le domaine commercial donc je comprends les commerçants aujourd'hui qui me disent qu'ils n'ont pas suffisamment de temps pour travailler le sujet « Quel commerce ». Donc, c'est pour ça qu'on a fait la proposition d'un manager de centre-ville parce qu'on sait qu'on a besoin d'avoir quelqu'un qui dynamise, qui anime ça néanmoins ça ne marchera que si les commerçants de BALLAN-MIRÉ s'investissent aussi dans l'union commerciale et dans l'animation de tout ça. Si les commerçants rejettent ça, ça ne va fonctionner pas donc pour répondre à Monsieur Cabanne tout à l'heure je pense qu'il parlait si on avait... Non, ce n'est pas Monsieur Cabanne, c'est Madame... je m'excuse, Madame...Nowak. On a présenté ces mêmes propositions aux commerçants il y a deux mois à peu près. De présents, y avait 20/25 commerçants quand même. Donc, on était agréablement surpris. Agréablement surpris, donc on les remercie. Le retour a été plutôt positif mais comme toujours ça ne suffira pas. C'est sûr que s'ils ne s'investissent pas, si on ne leur vient pas en aide, il ne se passera rien du tout. Il ne se passera rien du

tout à BALLAN-MIRÉ. C'est clair. Donc, tout ça c'est la chaîne et la chaîne doit fonctionner.

Pascale BOUDESSEUL : Je souhaite intervenir pour conclure et parce que nous avons un public qui ne peut pas prendre la parole et que je les rencontre assez souvent et je pense aux commerçants et nous aurons l'occasion d'en parler mercredi prochain pour ceux qui viendront mais je pense que l'enthousiasme du Conseil consultatif vient du fait que vous avez trouvé dans des situations difficiles, des expériences qui marchent. Bon, et c'est pour ça que l'on vous sent plein d'énergie et plein d'affirmations mais la préconisation ne peut pas être condamnation. C'est-à-dire qu'il faut que l'on reste dans la concertation entre nous. Et le dynamisme du commerce sur BALLAN-MIRÉ, moi j'y crois. Je pense que dans les pistes que vous avez données qui sont importantes, j'en ai parlé tout à l'heure, je pense qu'il faut du temps pour se consacrer à la mutualisation et à la mise en place d'expériences et que des fois, le manque de temps fait qu'on est sur notre activité avec une difficulté à prendre du recul. Donc, ce dynamisme, moi j'y crois, et je pense qu'il existe, il existe bel et bien pour rencontrer régulièrement les commerçants. Sur l'activité non sédentaire, j'ai oublié de dire tout à l'heure que vendredi prochain les vendeurs, les commerçants sur le marché auront aussi l'occasion de discuter avec nous puisqu'on les rencontre et ils font partie des activités essentielles vous l'avez très bien cité. Pour les Hérissières, les petites Hérissières, je me permet d'intervenir aussi parce qu'au départ dans la négociation qui avait été faite effectivement il avait été exclu tout ce qui était métier de bouche et que au regard du manque de porteurs de projets voulant s'installer, il m'a été dit que au niveau du syndic, ils sont en train d'essayer de bouger le règlement pour pouvoir justement accepter des activités de restauration ou des métiers de bouche. Ce n'est pas gagné mais en tout cas c'est dans les pistes de redynamisation.

Laurent BAUMEL : Merci à vous trois, au Conseil consultatif, à tous les gens qui ont participé à cette saisine, aux commerçants, à tous ceux qui ont été auditionnés pour la qualité de ces réflexions et donc conformément à la méthode habituelle, nous donnerons notre retour sur ces réflexions d'ici quelques semaines ou quelques mois devant le Conseil consultatif. Merci beaucoup.

I – Fusion Syndicat Intercommunal pour l'entretien du ruisseau « le Filet » avec le Syndicat Intercommunal pour le curage et l'entretien du « Petit Cher »

Daniel Le Gurun : Bonjour à toutes, bonjour à tous. Merci, Monsieur le Maire. Donc, le Préfet nous demande l'accord pour chacune de nos communes qui donc sont partenaires au niveau des syndicats que sont donc le syndicat de l'entretien du ruisseau le filet et le syndicat intercommunal pour le curage et l'entretien du petit Cher. L'objectif c'est d'une part donc la rationalisation des actions, mener une mutualisation des moyens dans l'objectif d'accompagner les municipalités à traiter les questions diverses et variables que nous sommes amenés à suivre de près du fait de l'entretien de nos évacuations des eaux pluviales, entre autres. Nous avons pas mal de fossés, nous avons pas mal de pentes qui nous amènent donc des cours d'eau qui se créent un peu anarchiquement ou qui se bouchent. Il y a quelque temps de cela j'ai rencontré donc le syndicat S.I.C.A.L.A, avec Annie Morlat qui est donc la représentante déléguée pour la municipalité et à ce sujet je vous ferai un retour du travail et de ce que peuvent nous apporter ces syndicats, si ça vous intéresse. À côté de cela, je peux aussi vous renseigner sur la contribution de la municipalité sur l'inscription à ce syndicat. Aujourd'hui, la somme est pour la communauté de BALLAN-MIRÉ, d'environ 1 800 euros. Donc, si vous avez des questions. Merci.

Laurent BAUMEL : Merci. Y -a-t-il des questions sur cette fusion des deux syndicats de gestion des deux affluents du cher ? Des rives du Cher, Non ? Pas de questions ?

La délibération est adoptée à la majorité absolue.

II - Délégation du Service Public de distribution de l'eau potable

Pascale BOUDESSEUL : Oui, nous revenons sur la question essentielle de la gestion de l'eau potable. Donc, pour rappel. Actuellement, nous sommes sur une prolongation d'un an de la délégation de service public. Si nous avons décidé de prolonger d'1 an, c'est que nous nous posons des questions. Deux types de questions. La première, c'était de savoir comment nous pouvons continuer à nous approvisionner en eau sans pouvoir prendre sur le Cénomaniens puisque que la loi nous l'interdit, en tout cas nous demande de le faire beaucoup moins. Et la deuxième question que nous nous posons, c'était la délégation de service public est-elle la solution idéale ou ne doit-on pas passer en régie ?

Donc, forte de ces 2 questions, la municipalité avait décidé de prendre une année de réflexion et nous arrivons donc à la période où nous devons choisir pour le 1er janvier 2014 ce que nous allons faire et donc nous avons décidé après avoir rencontré différentes communes de l'agglomération donc il y a quelques semaines. Il nous est apparu essentiel d'avoir pour une commune comme BALLAN-MIRÉ une approche mutualisée. En deux mots, ça signifie que seuls, nous ne pouvons pas véritablement agir, de manière structurée. En tout cas, en respectant l'environnement et je pense là à ne plus puiser dans le Cénomaniens. On ne peut pas le faire seul. Et en assurant les qualités sanitaires et surtout le prix pour les usagers au final. Donc, forts de ces constats, nous avons décidé et c'est l'objet de la délibération qui est présentée ce soir d'approuver le principe de l'exploitation du service de l'eau potable dans le cadre d'une délégation de service public pour une durée de huit ans maximum, le temps que nous arrivions à avoir une approche mutualisée avec les autres communes.

J'attire votre attention sur deux points essentiels qui ont été soulevés dans le cadre du Comité eau que nous avons organisé donc avec les membres de la majorité et de l'opposition le 6 mars dernier. Dans le cadre de la nouvelle délégation de service public, nous avons vu que nous devons être beaucoup plus regardants sur le suivi du contrat lui-même donné au délégataire car nous avons constaté que si le contrat était de très bonne qualité donc celui qui avait été négocié qui nous permet d'avoir des réseaux de très bon niveau, en tout cas tout était, autant la qualité que le prix, nous n'avons pas à pâlir mais par contre nous avons peut-être eu une gestion de l'argent du contribuable à améliorer dans le sens où nous n'avons jamais appliqué à notre prestataire les pénalités parce que nous n'avons pas les moyens de contrôler ou alors pas le temps ou pas le loisir de le faire. Donc, en gros pour que vous compreniez : sur l'ancienne délégation, ça correspond à peu près à 50 000 € que nous n'avons pas été cherchés dans l'exécution du contrat. Donc, nous avons eu l'occasion de négocier dur et longuement avec le délégataire et nous avons réussi d'ailleurs le même jour que le comité eau à obtenir 50 % qui nous soient quand même donc restitués et qui seront directement investis sur le territoire ballanais au niveau des canalisations. C'est le premier point d'attention.

Le deuxième point qui a été soulevé lors du comité eau, c'est l'approvisionnement auprès d'autres communes. Donc, comme on ne peut plus pomper dans le Cénomaniens, je l'ai dit, il faut que nous allions vers les communes voisines pour savoir si nous pouvons acheter de l'eau dans de bonnes conditions. Donc, je vous informe que la négociation est lancée, qu'elle est aussi très vivante et ferme et que nous devrions bientôt arriver à un prix, et il y a de fortes chances que pour que nous arrivions à un prix qui soit, qui tente à s'approcher du prix pratiqué actuellement pour les ballanais. Donc, ils n'en pâtiraient pas, donc ce serait une opération environnementale réussie et aussi une opération sociale pour le prix de l'eau j'espère au prochain Conseil municipal pouvoir le confirmer.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le principe de l'exploitation du service de l'eau potable dans le cadre d'une DSP.

Laurent BAUMEL : Merci. Donc, sur cette relance de la DSP, des questions ?

Nadine Nowak : Simple question. Justement, par rapport à la réunion où nous étions ensemble. Donc, là la délégation va se faire pour une période vous avez dit de 8 ans ?

Pascale BOUDESSEUL : Oui

Nadine Nowak : Le temps de travailler avec les autres communes. Là ça veut dire que BALLAN-MIRÉ reste seul en piste.

Pascale BOUDESSEUL : Alors, là tout à fait vous avez raison. En fait aujourd'hui, nous partons seuls puisque la réflexion avec les autres communes ne fait que commencer...

Nadine Nowak : D'accord

Pascale BOUDESSEUL : ...et prendra du temps. Et donc, au moment où l'offre de mutualisation se proposera, que ce soit la DSP mutualisée ou la régie mutualisée, là nous aviserons quitte à sortir d'un contrat si véritablement il y avait une solution qui était plus avantageuse pour les ballanais. Donc, là, c'est une DSP seule pour BALLAN-MIRÉ obligé d'acheter de l'eau pour ne pas tirer dans le Cénomaniens à d'autres communes.

Nadine Nowak : D'accord. Et par rapport à Veolia puisqu'actuellement on travaille avec Veolia, est-ce qui y a une offre, il y a un appel d'offre sur d'autres sociétés possibles ? Ou est-ce que on travaille directement avec eux ?

Pascale BOUDESSEUL : Là on refait un appel libre et toute société peut y répondre.

Nadine Nowak : C'est un appel d'offres. D'accord.

Pascale BOUDESSEUL : Même si, sans mentir, ils ne sont pas si nombreux que ça sur la place à pouvoir y répondre.

Laurent BAUMEL : Pas d'autres questions ? Alors, on passe au vote sur cette délibération.

La délibération est adoptée à la majorité absolue.

Vœu du Conseil Municipal de BALLAN-MIRÉ-Miré concernant la création d'une structure intercommunale pour la mutualisation des services d'eau

Pascale BOUDESSEUL : Oui. Alors, je continue sur ma lancée puisque je vous ai dit qu'une réflexion intercommunale avait été lancée par BALLAN-MIRÉ. Donc, les membres du Comité Eau l'ont eue, donc je peux la relire, en tout cas il faudrait qu'on vote mais l'objectif est véritablement de manifester à l'extérieur de BALLAN-MIRÉ, que le Conseil municipal dise : « Mutualisons la réflexion et mutualisons aussi les modes d'exploitation de ce service public. »

Laurent BAUMEL : Vous l'avez dans vos dossiers. Si ça appelle des commentaires ou des questions, on peut peut-être y répondre. Vous avez des questions ? Monsieur Cabanne.

Michel Cabanne : Oui. Je voulais simplement savoir quelle est l'importance que vous attachez à un vœu de ce type-là ?

Pascale BOUDESSEUL : Un vœu n'est pas juridique, il est politique. Quand on a lancé la première réunion en invitant d'autres communes de l'agglomération et hors agglomération, on s'est rendu compte que ce n'était pas facile puisque beaucoup de communes étaient dépendantes d'autres communes justement en termes d'approvisionnement. Donc là, on est sorti de cette réunion avec sept communes participantes, en disant le premier pas est peut-être d'aller vers un syndicat à terme mais le premier pas c'est que toutes les communes partantes, enfin qui ont participées et qui sont partantes fassent ce vœu. Si on reste seul dans ce vœu, je pense que nous resterons seul dans notre DSP puisqu'on a vu que la régie c'était très compliqué mais c'est peut-être inciter ou créer une dynamique sur cette mutualisation ou de la DSP ou de la régie.

On pourra, si je peux me permettre de rajouter cet élément, pour être clair, vous savez que la ville de Tours est en régie et qu'elle n'a pas forcément un intérêt budgétaire évident à mutualiser parce qu'elle est en régie donc ça veut dire que sa trésorerie, disons que les excédents qu'elle tire du budget de l'eau peuvent servir à cette trésorerie et donc c'est important parce que différentes communes peuvent être tentées d'aller vers ce système mais à condition que les autres y

aillent. Enfin qu'il y ait un effet masse initial suffisamment intéressant pour pouvoir éventuellement construire une mutualisation qui ne part pas au départ de la ville de Tours et qui pourrait l'incorporer dans un deuxième temps. Et donc, on voit bien que si ce vœu pouvait être voté dans les mêmes termes dans plusieurs communes, ça créerait un effet d'entraînement intéressant.

Michel Cabanne : Oui, ce que je veux savoir c'est est-ce que vous attachez autant d'importance à une pétition de plusieurs centaines de signatures qu'à un vœu fait au Conseil municipal ?

Laurent BAUMEL : C'est une question d'ordre théorique dont je ne comprends pas le contenu donc je ne réponds pas. On passe au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

III - Participation des Communes aux frais de scolarité des enfants hors Commune inscrits à BALLAN-MIRÉ-Miré

Michèle Rousseau : Alors, il est proposé au Conseil municipal de faire participer les communes pour les enfants scolarisés à BALLAN-MIRÉ mais ne résidant pas sur la commune pour l'année 2012 - 2013. Soit, pour chaque élève du cycle maternel 877 € pour chaque élève du cycle élémentaire 526 €.

Laurent BAUMEL : Merci. Des remarques là-dessus ? Madame Nowak.

Nadine Nowak : Une petite remarque parce que sur la deuxième feuille donc y a les tableaux. Il est question d'un document n°4 mais que nous n'avons pas. Et puis une petite erreur non pas de dates mais de chiffres dans la réciprocité. On a pour l'école élémentaire 6 enfants alors qu'il y en a 11 et puis le total n'a pas été reporté sur Joué-lès-Tours ce qui fait qu'on a 10 au lieu de 15.

Commentaires.

Michèle Rousseau : Pour la page numéro 4, ce sont simplement des prévisions puisque les demandes des communes sont faites en fin d'année scolaire et ce sont des prévisions de frais donc il y aura des enfants scolarisés à Tours, il y en a 3 à Joué-lès-Tours, 1 à La Riche, 1 à Saint-Pierre. Alors je ne vois pas là... dernier tableau .Le dernier tableau ? Mais c'est...

Nadine Nowak : Réciprocité 2011-2012.

Michèle Rousseau : Ah mais... ça date de 2011-2012. Oui effectivement Joué-lès-Tours. Il manquait 6, effectivement 6 élèves, ça n'a pas été marqué. Tours 2, Saint-Pierre 2, Savonnières 2, La Riche 4.

Nadine Nowak : Oui mais ça fait 15 au total.

Laurent BAUMEL : Donc, c'est à rectifier. Néanmoins, les deux propositions que nous avons invoquées sont des propositions

Michèle Rousseau : Les communes sont tenues de participer aux frais de scolarisation

Laurent BAUMEL : Bon, je vous rappelle que ce que nous devons voter, c'est le montant de la participation, donc 877 euros pour la maternelle et 526 pour le cycle élémentaire. Avez-vous des objections ou des questions sur ces deux montants ?

La délibération est adoptée à la majorité absolue

IV - Modification du tableau des effectifs - création de 2 postes d'emploi d'avenir

Pascale BOUDESSEUL : Donc, là nous sommes heureux d'envisager la signature de deux contrats d'avenir au niveau de la municipalité et de donner comme ça une impulsion locale sur l'emploi des jeunes et d'avoir une démarche exemplaire. Il est envisagé d'affecter ces emplois d'avenir plutôt sur les services techniques qui nécessitent une formation et un savoir-faire assez importants et une grande polyvalence. L'objectif étant d'avoir au bout des deux ans un des jeunes qui soit complètement formé et performant sur les activités inhérentes au service technique d'une municipalité Il me plait aussi de vous dire que depuis que nous sommes là, tous les contrats aidés que nous avons pu signer ou qui ont été enclenchés avant que nous ne soyons arrivés ont tous fait l'objet d'une volonté de

titularisation. Je pense que c'est important parce que le contrat aidé auprès des jeunes s'il n'est pas consolidé par la suite peut ne plus du tout être exemplaire, ça veut dire qu'on peut être sur une main d'œuvre à pas chère et faire ça à nos jeunes générations ne serait pas pour moi et pour notre équipe exemplaire. Donc, nous avons eu un dernier exemple sur CAE cette année qui a été intégré dans les effectifs et qui me fait dire que c'est avec passion et en tout cas avec grand enthousiasme que nous partons sur la création de deux postes d'emploi d'avenir qui pourraient d'ailleurs être suivis prochainement par un troisième puisque nous avons trouvé la manière de valoriser c'est-à-dire de former aussi, de faire acquérir une expérience au sein de la municipalité. Donc, on nous demande au niveau du Conseil municipal donc de créer en 2013 deux postes d'emploi d'avenir et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et les contrats afférant à ces postes.

Laurent BAUMEL : Avez-vous des remarques ? Madame Nowak.

Nadine Nowak : Oui. Une question puisque le coût mensuel est de 570 euros pour la commune. D'accord. Est-ce que leur salaire sera sur la base du SMIC ou un pourcentage comme peut l'être l'apprentissage par exemple ?

Pascale BOUDESSEUL : Alors c'est marqué à l'avant dernier alinéa donc ça doit répondre à votre question. Donc la rémunération sera calculée sur la base du SMIC horaire en vigueur.

Laurent BAUMEL : Voilà. D'autres questions ? Donc, on est effectivement heureux de participer à la mise en place de ce dispositif qui vise à donner un petit peu d'air à nos jeunes qui peinent à trouver des insertions aujourd'hui sur le marché du travail. Donc, s'il n'y a pas d'autres questions, je soumetts cette création de poste au vote.

La délibération est adoptée à la majorité absolue.

V - Modification du tableau des effectifs - création de poste suite avancements

Laurent BAUMEL : Donc, afin de tenir compte des évolutions de carrière des agents de la collectivité et notamment du type de l'avancement et des promotions internes 2013 ainsi qu'au regard des besoins de service nous avons besoin de modifier le tableau des effectifs en créant au premier avril 2013 des postes manquants donc un poste de rédacteur, un poste de technicien, un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, un poste de gardien de police municipale. Je vous rappelle évidemment que ce ne sont pas des créations de postes, ce sont des gens qui sont déjà en poste, ce seront des avancements mais nous devons au tableau des effectifs créer les postes pour permettre à ces agents qui se sont vus accorder cet avancement de pouvoir occuper. Enfin avoir le grade correspondant. Y-a-t-il des remarques ? Madame Ribette.

Brigitte Ribette : Oui. Est-ce qu'on pourrait avoir un point sur les postes pourvus puisque en dehors de la création avec le tableau des effectifs entre février et puis le tableau des effectifs au 1^{er} avril, il y a eu effectivement des mouvements. On peut s'apercevoir que par rapport au secteur technique, on avait 46 postes de pourvus en février, on en n'a plus que 44. Et à l'inverse, par contre, au niveau du service administratif, on en avait 23 de pourvus, on en a 24, plus bien sûr le DGS mais ça c'est vrai qu'en février donc on n'en parle pas mais par rapport à ça surtout au niveau des adjoints techniques 2^{ème} classe on est quand même... On en avait 27, on en a plus que 23 donc effectivement on peut concevoir qu'il y a eu des promotions mais il y a quelque chose, des départs en retraite ?

Laurent BAUMEL : Alors, il y a des mouvements. Là vous avez une question assez précise, je vous inviterai peut-être à faire une question la prochaine fois écrite comme ça on pourra vous répondre de façon très circonstanciée sur...

Brigitte Ribette : Non, mais on avait le tableau donc.... C'est vrai qu'en examinant de plus près on s'aperçoit...

Laurent BAUMEL : Oui mais là, je ne peux pas comme ça...

Brigitte Ribette : D'accord...

Laurent BAUMEL : ...à chaud vous répondre point par point

Brigitte Ribette : ...d'accord.

Laurent BAUMEL : Sur les départs en retraite, les mouvements bon...

Brigitte Ribette : Oui en plus il y a effectivement, globalement on reste sur le même nombre...

Laurent BAUMEL : Oui.

Brigitte Ribette : ... On est effectivement sur un total de titulaires à l'identique mais il semble y avoir des transferts entre le technique et l'administratif ou...

Brigitte Ribette : Non, mais ce n'est pas grave, vous...

Laurent BAUMEL : Oui, il y a un transfert du technique vers l'administratif qui est un agent qui bénéficie d'une situation médicale. Puis après, il y a des départs en retraite effectivement.

Brigitte Ribette : D'accord.

Laurent BAUMEL : Mais on vous répondra de manière plus précise si vous voulez reposer la question...

Brigitte Ribette : Oui.

Laurent BAUMEL : ...dans le cadre de la procédure des questions à la fin du Conseil. Bien, je passe au vote...

Brigitte Ribette : Je pensais que ça faisait partie d'une question diverse mais...

Laurent BAUMEL : Pardon ?

Brigitte Ribette : Du coup dans le cadre des questions diverses.

Laurent BAUMEL : Non mais si vous voulez une question plus précise qu'on puisse préparer c'est le principe des questions diverses. Ce n'est pas que je ne veux pas répondre mais si vous voulez qu'on soit plus détaillé dans la réponse, parce que là, je ne vais pas vous tourner le dos pendant 5mn. Ça permettra d'avoir une réponse plus précise, plus technique si vous voulez.

Brigitte Ribette : Je suis désolée, mais comme on n'a pas de précisions sur le tableau des effectifs, je préfère m'abstenir pour le moment, oui.

Laurent BAUMEL : Si vous voulez. Donc, une abstention.

La délibération est adoptée à la majorité absolue.

VI - Demande de report de l'application de la réforme des rythmes scolaires

Gilles Descroix : Bonsoir Mesdames Messieurs. Donc, l'objectif de cette délibération en tout cas c'est de solliciter de la part de Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale le report de l'application des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée scolaire de septembre 2014. Donc je vous rappelle que le choix qui a été fait par la commune de BALLAN-MIRÉ c'est d'appliquer cette nouvelle réforme à partir de septembre 2014. Je vais vous rappeler quand même quelques éléments de contexte et puis surtout aussi la méthode que nous souhaitons employer sur la commune. Donc dans le cadre de la loi de refondation de l'école de la République, le ministère de l'éducation nationale a sollicité le soutien des collectivités territoriales pour œuvrer à l'amélioration des conditions d'accueil des écoliers de notre pays afin de leur permettre de vivre du mieux possible leur journée scolaire . Pour ce faire, une adaptation des horaires d'enseignement est dès lors nécessaire afin de réduire une journée de cours jugée à juste titre trop longue et fatigante et donc inadaptée à un apprentissage optimal. Donc, ça c'est le contexte.

Je voudrais resituer deux ou trois choses. D'abord dire que cette loi corrobore totalement le travail qu'on a mis en place depuis 4 ans sur la commune autour à la fois en début de mandat de la question de la pause méridienne que nous avons abordée. Ensuite, tout le travail que nous avons effectué avec l'ensemble de la communauté éducative autour du projet éducatif local. Au regard de ce travail, on s'aperçoit bien, qu'on était bien déjà dans le cadre de cette loi, en tout cas au niveau des intentions éducatives que nous souhaitons mettre en place autour notamment de la pause méridienne, et aussi de tout le travail qui se fait dans le cadre des accueils périscolaires. Alors, évidemment pour nous, on a une vraie volonté de créer les conditions nécessaires, de mettre en place un projet cohérent autour de ce décret et un projet qui ait du sens. Pour nous ça passe par une

démarche de concertation qui va se mettre en place dans les semaines à venir donc une démarche de concertation qui évidemment englobera l'ensemble de la communauté éducative comme on avait fait pour le projet éducatif.

Cette concertation concernera donc évidemment les parents d'élèves, il y en a qui sont présents dans la salle ce soir, concernera aussi les associations évidemment et puis concernera bien évidemment les enseignants. Donc, cette concertation abordera différents thèmes qui seront évidemment des thèmes inhérents à la mise en place de ce nouveau décret. Je pense comme ça à la volée à la question des transports scolaires qu'il faudra qu'on aborde, mais aussi à la question des contenus des ateliers qu'on mettra en place ou bien encore à la question de la pause méridienne en elle-même. Donc voilà on va aborder tous ces contenus-là. Alors comment ? Dans les semaines qui vont venir, on va mettre en place en fait différentes choses donc des réunions publiques sous forme d'assises où évidemment tout le monde, que ce soit évidemment les parents d'élèves, enfin toutes les personnes qui ont été précitées pourront venir échanger. Ça nous permettra effectivement d'avoir un premier échange avec tous les partenaires. Parallèlement à ça, on aura la mise en place du comité technique et d'un comité de pilotage qui eux auront pour tâche précise de travailler sur les différents scénarios qu'on pourra mettre en place dans le cadre de ce décret. Donc, une fois évidemment que tous ces scénarios auront été mis en place, on pourra valider et arbitrer. Ce sont les élus qui arbitreront bien sûr le scénario qu'ils souhaiteront mettre en place. Donc, juste pour résumer, l'application de cette réforme pour nous, c'est à la fois un objectif qui est bien clair, c'est d'émettre un projet qui soit cohérent, qui place au centre des préoccupations l'enfant mais aussi les préoccupations d'organisation des familles parce que c'est quelque chose qui nous tient à cœur et puis c'est aussi une méthode qu'on souhaite vraiment mettre en place. Une méthode concertation avec l'ensemble de la communauté éducative BALLAN-MIRÉaise. Alors, pour toutes ces raisons, je vous demande tout simplement de voter cette délibération.

Laurent BAUMEL : Qui veut la parole ? Madame Nowak en premier.

Nadine Nowak : Bien. Tout d'abord une petite remarque par rapport au dernier Conseil municipal où il avait dit que vous vous aligneriez sur Tours qui à ce moment-là avait décidé de démarrer en 2014. Depuis il y a eu un revirement et bon effectivement ceci dit nous sommes ravis que ce soit en 2014 pour toutes les raisons que Monsieur Descroix vient d'évoquer parce que quand on regarde comment la ville de Tours souhaite faire effectivement on ne voit pas où sont les activités éducatives. C'est dit. Donc, le fait qu'il y est besoin de concertation entre les trois écoles parents et associations ça correspond tout à fait effectivement à un projet réfléchi et qui ne peut pas se faire dans l'urgence.

Pascale BOUDESSEUL : Comme j'avais tenu les propos sur Tours, je vais donner la suite. Quand on en avait discuté au Conseil municipal, on avait vu que l'un des enjeux majeurs étaient le transport scolaire. C'est-à-dire que là il faut passer des frontières et c'est vrai on s'était dit, nous attendons de voir quelle sera la position de Tours pour voir après si on a un effet d'entraînement, c'est-à-dire d'autres communes et celle qui nous intéressait le plus c'était celle de Joué-lès-Tours puisque beaucoup de nos enfants vont aussi dans les écoles de Joué-lès-Tours. Entre temps, nous avons réfléchi en intercommunalité avec aussi nos communes voisines Savonnières, Druyes, Berthenay et Villandry et nous avons essayé de voir comment il était possible de caler le transport scolaire avec la position que venait de nous annoncer Tours. Et en fait le calage n'était pas pour nous, dans notre configuration, satisfaisant, et nous avons aussi un marché concernant le transport scolaire qu'il nous fallait renouveler. Donc, n'étant pas sûr à 100% de répondre aux attentes, au bien-être de l'enfant et aux attentes des parents qui doivent quand même s'organiser assez rapidement en termes de transports, en termes de garde d'enfants éventuellement et en termes d'activités, en fait nous nous sommes calés sur les priorités locales et la non certitude de pouvoir répondre sur septembre 2013. Donc, nous n'avons pas eu de revirement, nous nous sommes adaptés aux positions de chacun et vous aurez remarqué que dans l'agglomération toutes les positions ne sont pas encore données. Donc, on pouvait

attendre les dernières minutes pour se décider, je pense qu'il était plus intelligent pour nous et les communes avoisinantes de prendre une décision et sur ça les communes du SIGEC étaient bien mobilisée pour travailler ensemble, entre autres sur le transport scolaire mais sur bien d'autres. Donc nous travaillerons en commun aussi sur la concertation.

Nadine Nowak : Autre question. Il était question de subventions pour les communes, pour mettre en place justement cela. Est-ce que ces subventions seront reportées pour les communes en 2014 ou est-ce que c'était justement seulement pour 2013 ?

Gilles Descroix : Au jour d'aujourd'hui, les informations qu'on a c'est 2013 avec un accompagnement des municipalités qui mettaient en place dès 2013. Pour 2014, on n'a pas d'informations. Ca m'étonnerait que ça soit reconduit.

Laurent BAUMEL : D'autres questions ? Ce que je veux vous dire à la suite de Gilles Descroix et Pascale BOUDESSEUL, deux choses. D'abord, c'est une réforme très importante puisque là on est à l'échelon local et on doit décider ce soir de délibérer pour déroger à l'application qui serait normalement en 2013 même si on sait qu'une très grande majorité de communes vont en réalité déroger mais enfin on doit prendre une délibération. Mais je ne voudrais pas donner simplement le sentiment que cette loi, enfin cette réforme est une contrainte, c'est aussi une chance. Donc moi je dirais d'abord que je la soutiens sur le fond parce que je crois que c'est une réforme attendue par tous ceux qui réfléchissent à la question du rythme de l'enfant, de la qualité de la vie à l'école. Nous avons un système scolaire qui est organisé aujourd'hui au niveau de ces temps, d'une façon qui n'est pas favorable aux enfants avec des journées très longues, des surcharges d'attention qui sont demandées dans des moments où les enfants sont fatigués et donc je crois que sur le fond cette réforme est une bonne réforme. En même temps, c'est une réforme compliquée à mettre en œuvre parce qu'elle met en jeu beaucoup de choses. Elle met en jeu bien sûr l'organisation des familles, le matin, le soir, alors il y a des façons, vous avez raison, très simples de s'en sortir qui consistent à bouger une demi-heure le matin ou une demi-heure le soir et à laisser le périscolaire en place. Bon, ce sont des solutions disons rapides mais qui ne répondent pas forcément à l'enjeu en termes qualitatif. L'enjeu en termes qualitatif, c'est de donner du contenu à des activités périscolaires et de les faire à des moments de la journée qui correspondent précisément où moment où on pense que les enfants ne sont plus dans les meilleures conditions pour recevoir un enseignement. Donc, si on va vraiment dans le sens de la réforme, c'est-à-dire qu'on veut la mettre en œuvre dans ces objectifs réels, il y a toute une organisation aussi de la pause méridienne, ça veut dire renforcer les animations qui sont proposées, donc les animateurs, cela nécessite de regarder ce que veulent faire les uns les autres, les enseignants, la municipalité, comment nous répondons à l'enjeu des moyens, comment nous répondons à l'enjeu de la formation des animateurs qui est une question importante. Il y a évidemment la question du mercredi puisqu'il est clair que nous opterons je pense plutôt pour le mercredi, la solution du samedi sera peu utilisée. Je ne pense pas qu'elle le sera à priori à BALLAN-MIRÉ-Miré même si on peut toujours ouvrir la concertation à ce sujet. Intuitivement, je pense qu'une majorité des acteurs iront plutôt dans le sens du mercredi mais le mercredi il y a par exemple des associations qui ont des activités, qui vont devoir réorganiser aussi une partie de leurs activités. Comment on peut les faire éventuellement intervenir pour tout ou partie dans le temps périscolaire. Beaucoup de sujets se trouvent effectivement posés. Donc, comme beaucoup de sujets sont posés, ça a nécessité une concertation. Cette concertation nous aurions pu la mener à marche forcée au mois d'avril mais... Voilà puisqu'après tout, c'est pour la rentrée de septembre mais comme vous le savez, depuis le début du mandat, nous nous sommes fixés comme règles sur des sujets difficiles d'accorder de l'importance et de l'attention à la qualité de la dissertation. C'est-à-dire que les changements importants que l'on peut apporter qu'il s'agisse d'urbanisme, qu'il s'agisse d'évolution des règles d'organisation de la vie scolaire ou de tout autre sujet, le PLU, enfin voilà tout autre sujet, sont des sujets sur lesquels il nous paraît important d'avoir non seulement, on l'a vu ce

soir, des concertations avec les structures de démocratie que nous avons mis en place : Conseil consultatif, Conseil des jeunes, etc., mais aussi avec les personnes qui sont directement impliquées par ces réformes, donc en l'occurrence la communauté éducative. Bon, plutôt que de faire une concertation à marche forcée qui aurait peut-être pris le risque d'être un peu bâclée ou superficielle, nous allons faire une vraie concertation, et Gilles Descroix rappelait il y aura tout un phasage qui va être mis en place à partir des semaines qui viennent et qui permettra en septembre 2014 d'avoir, je pense, un dispositif qui sera qualitativement enrichissant, satisfaisant et qui aura fait l'objet d'une véritable réflexion et d'allers retours suffisants entre les uns et les autres. S'il n'y a pas d'autres réactions. Oui, pardon, Alain Prouteau.

Alain Prouteau : Oui, bonsoir. Juste pour compléter effectivement ce que vous avez dit les uns les autres, il est important je pense que ce qui sera mis en place apporte quelque chose aux enfants, que ce ne soit pas de la garderie, entre guillemets. Je vois le côté enseignant, il faut récupérer les enfants dans de bonnes conditions pour faire le travail au moment après où ils sont disposés et redeviennent capables de faire des choses fondamentales et donc moi mon souhait et ça je l'ai dit disons quand on en a parlé un petit peu à petits groupes, c'est on profite de ces temps qui seront mis à disposition des enfants entre les cours d'y apporter disons des enseignements que l'on demande ou disons des aux enseignants alors que c'est pas vraiment leur rôle forcément dans le temps scolaire. Moi, j'entends par là, par exemple la prévention routière, c'est quelque chose de très bien mais ce n'est pas forcément les enseignants qui peuvent faire ça pendant le temps scolaire et il y a également je pense tout ce qui est informatique, ça peut être fait pendant ce temps-là. Et puis, ça peut être aussi l'initiation aux premiers secours et bon, puis je m'arrêterai à ce genre d'exemples mais voilà. Je pense que c'est enrichissant de faire ce genre d'activités mais il peut y avoir bien d'autres choses du théâtre, il peut y avoir de la musique, il peut y avoir des tas de choses comme ça et c'est bien de les placer à ce moment-là. Voilà, c'est tout ce que j'avais à rajouter.

Gilles Descroix : Oui alors bien évidemment il faudrait utiliser ce moment de concertation là pour remettre à plat toute la question effectivement du midi-deux des projets éducatifs autour de l'école alors évidemment nous l'objet c'est bien évidemment que tout ça soit en adéquation avec le projet d'école aussi, parce que le projet d'école, il est là et il est travaillé avec les enseignants et les parents d'élèves et puis après il y a tout ce qui pourra se faire aussi et qui devrait être en adéquation avec ce qui se fait dans le cadre du programme scolaire même si je rappelle quand-même qu'il faut qu'on reste sur des choses quand même plutôt ludiques mais faudra qu'on voit comment on articule tout ça avec ce que les enseignants vivent au quotidien dans le cadre de leur programme par que au-delà de la question du rythme scolaire et de l'adaptation de rythme et de la modulation de ce rythme il y a la question de l'amplitude journalière, il y a un certain nombre de sujets qu'il va falloir qu'on aborde ensemble mais en tous les cas il faut en profiter pour que cette remise à plat soit aussi en adéquation comme je le disais avec le projet d'école, tout ce qui gravite autour des acquisitions aussi pour les élèves.

Laurent BAUMEL : Bien, merci beaucoup. Donc, sur cette demande d'application, du report pardon d'application de la loi. Je passe au vote. La délibération est adoptée à la majorité absolue

VII - Répartition 2012 des recettes procurées par le relèvement des amendes de Police relatives à la circulation routière

Daniel Le Gurun : Donc, là pour cette délibération il me faudrait donc l'aval du Conseil municipal pour solliciter le Conseil général afin d'être subventionné sur un

projet d'aménagement des abords de l'école Hélène Boucher où on rencontre aujourd'hui des problèmes, et pour les solutionner, cela demande donc quelques travaux assez importants puisqu'il s'agirait d'un déplacement de clôture pour assurer la continuité des déplacements pour toutes les mamans qui ont des poussettes et aussi pour assurer la sécurisation des jeunes qui se déplacent aux abords de cette école. Il y a dans ce projet donc un retrait de cette clôture et avec la mise en place aussi d'un stationnement minute de manière à ce que les parents puissent facilement aux abords de cette école approcher, s'arrêter, déposer leur(s) enfant(s) mais dans un environnement sécurisé pas comme aujourd'hui. C'est l'occasion de profiter donc de cette aide et de ce soutien du Conseil général pour voir, réaliser ces travaux. Vous avez des questions ?

Laurent BAUMEL : Est-ce qu'il y a des observations, des questions ? Madame Nowak.

Nadine Nowak : Je suis ravie d'apprendre tout ça. Ce que je regrette, ce n'est pas du tout une opposition au projet mais il n'y a pas eu de Commission pour en débattre d'ailleurs il n'y a pas eu de commission depuis plusieurs mois. C'est-à-dire qu'on ne se donne même plus la peine de nous informer des projets. Les dernières années quand on parlait des recettes des amendes, on voyait ensemble justement quels allaient être les travaux qui étaient envisagés, ce que vous venez d'expliquer souvent avec des schémas et là rien du tout. Donc, le fait de ne pas avoir de commission, ça gagne sans doute en rapidité, en efficacité, vous parliez de concertation tout à l'heure, je ne pense pas que ça gagne en concertation.

Pascale BOUDESSEUL : En fait, sur cette délibération, ce qui est demandé c'est l'affectation de la recette. Donc, une fois que nous aurons voté favorablement l'affectation de cette recette- là nous aurons l'occasion en Commission Cadre de Vie d'envisager l'ensemble des abords d'Hélène Boucher puisque vous avez déjà dû voir qu'y a quelques petits travaux espaces verts qui ont été faits pour sécuriser le site. Donc, les Commissions Cadre de Vie se font dans un bon esprit, de manière très régulière. Ça se passe généralement très bien, on arrive à échanger sur les projets. Il y a eu une Commission qui aurait peut-être pu avoir lieu, c'était en février mais je pense qu'il était mieux, enfin je vais laisser Jany Rocher répondre, mais là je pense que l'idéal, c'est plutôt qu'on valide en Commission le projet lui-même avec cette affectation décidée. Si par hasard, nous ne votions par pour affectation, en fait au niveau budgétaire, on ne la fait pas. Donc, c'est le complément. Donc, oui, à l'affectation et après nous développons en Commission Cadre de Vie le projet lui-même et je pense qu'on aura d'ailleurs aussi les travaux à passer en Conseil.

Laurent BAUMEL : Jany, tu veux dire un mot aussi ?

Jany Rocher : Oui, je peux dire un mot. Bonsoir. Alors, je peux justifier pourquoi la Commission n'a pas eue lieu. J'étais absente plus d'un mois et excusez-moi je ne peux pas être à plusieurs endroits en même temps, donc du coup la Commission n'a pas eu lieu. Donc comme le dit Madame BOUDESSEUL, quand les amendes seront votées, on pourra faire une Commission pour expliquer le projet en fonction.

Laurent BAUMEL : Monsieur Cabanne, vous aviez une question ou une réaction ?

Michel Cabanne : Oui, ce n'est pas une question, c'est plutôt sur le fond, je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce qui a été dit. C'est plutôt sur la forme. Jusqu'à maintenant, depuis 3 ans je crois que je siége dans cette assemblée, les projets de délibérations commencent toujours par : « Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet » ou éventuellement « La Municipalité » et là c'est « Monsieur Le Gurun », je suis un peu surpris.

Laurent BAUMEL : Ça doit être parce que c'est lui qui l'a rédigé, non ? (Rires)
Vous avez raison, vous avez raison.

Daniel Le Gurun : C'est un péché de jeunesse, excusez-moi Monsieur Cabanne.

Laurent BAUMEL : Non, mais en vérité ça devrait toujours être comme ça parce que comme une délibération est un extrait du procès-verbal, c'est censé rendre compte de ce qui s'est passé...

Laurent BAUMEL : Non, non en fait, non, mais bon peu importe, c'est un problème purement formel. Mais si vous voulez, normalement, la délibération raconte ce qui s'est passé, voyez. Le Conseil municipal après avoir délibéré, confirme, etc. Donc, quand elle est rédigée à l'avance, en général on met : « Monsieur le Maire », même si ce n'est pas Monsieur le Maire qui a présenté la délibération. Ok. On passe au vote.

La délibération est adoptée à la majorité absolue.

VIII - Décision modificative n° 1 – Budget Ville 2013

Laurent BAUMEL : Donc, c'est une décision modificative, la première qui vous propose d'annuler 48 000 euros de crédits qui étaient consacrés à une opération sur le cimetière et du coup d'annuler d'un même montant le niveau de l'emprunt budgétaire ce qui permettrait de ramener, donc de diminuer l'emprunt budgétaire et de ramener le désendettement de la commune, c'est-à-dire la différence entre ce que nous remboursons et ce que nous empruntons. Je vous rappelle que nous empruntons moins que ce que nous remboursons. Donc de ramener ce désendettement à 163 000 euros cette année. Donc, l'idée de cette décision modificative est la suivante : lorsque nous avons préparé le budget primitif au sein de mon équipe, il y a eu un débat à un moment donné sur le montant, alors en l'occurrence il s'agissait d'un reste à réaliser mais peu importe, le montant des crédits consacrés à cette opération donc d'aménagement, d'acquisition d'un sanitaire public et d'un aménagement autour de ce sanitaire sur le bâtiment du cimetière. Le montant donc de ces travaux qui avaient été estimé à 64 900 euros était jugé dans le débat interne à la majorité par un certain nombre de collègues comme relativement élevé. D'ailleurs, Monsieur Fortin, je crois, lors du dernier Conseil municipal avait fait une remarque allant dans le même sens. J'avais néanmoins, en tant que chef de la majorité, en tant que responsable exécutif décider de maintenir ces crédits de 64 900 euros parce que Madame Raguin qui est chargée de ce dossier dans la municipalité avait plaidé, y tenait et que nous avions eu un débat récurrent à ce sujet. Bon, il se trouve qu'à ma grande surprise lors du dernier Conseil municipal, Madame Raguin s'est abstenue sur le vote du budget et parmi les motifs qu'elle a donnés, elle a évoqué le fait que nous n'allions pas assez loin dans le processus de désendettement de la commune. Donc, je me suis appliqué à rechercher ce qui pouvait éventuellement nous permettre de nous rapprocher d'un désendettement de 200 000 euros et je me suis souvenu que nous avions eu ce débat et je me suis souvenu aussi que Monsieur Fortin nous en avait fait cette remarque et donc la proposition que je vous fais aujourd'hui comme Maire, c'est de nous rapprocher de ce montant de désendettement en revoyant à la baisse le format, l'ampleur du projet consacré au cimetière. Donc nous conservons 16 900 euros sur les 64 900 qui sont suffisants pour l'acquisition d'un sanitaire public automatique et autonettoyant mais nous reportons éventuellement à plus tard pour permettre le désendettement, l'aménagement plus global du projet qui avait été envisagé. Normalement, si les gens sont cohérents avec ce qu'ils disent cette délibération devrait être votée à l'unanimité. Avez-vous des questions ou des remarques ?

Nadine Nowak : Alors, deux remarques. La première que je comptais faire, mais Madame Rocher m'a expliqué pourquoi c'est la même chose. Il n'y a pas eu de commission, on aurait pu parler du changement de projet puisque ça fait partie de choses dont nous avons débattu, bon là je n'y reviens pas. La deuxième c'est par rapport à ce que vous venez de dire. C'est mon ressenti personnel et je l'assume comme tel. Je trouve votre explication un peu mesquine parce que on a l'impression que ce désendettement supplémentaire vous le faites uniquement parce que Madame Raguin n'a pas, ne s'est pas bien comportée, entre guillemets, vis-à-vis du budget et je trouve ça un petit peu dommage. Par ailleurs, nous avons trouvé aussi que c'était cher donc ça de ce côté-là ce n'est pas le problème. C'est votre explication que je trouve, excusez-moi mesquine. Par ailleurs, comme il s'agit du budget, comme d'habitude, nous nous abstiendrons même si nous sommes d'accord sur le fait que les toilettes étaient chères.

Laurent BAUMEL : Bien.

Virginia Raguin: Oui, bonsoir à tous. Bon, moi je vais aller plus loin. Moi, je vais demander le retrait de cette décision pour plusieurs raisons. D'abord, elle discrédite la décision qui a eu lieu par le Conseil municipal le 14 décembre dernier, au mois de décembre 2012. Il y a eu un vote qui a été fait à 28 votants, 28 pour, pour des travaux donc qui devaient avoir lieu aussi au cimetière, sous le local du cimetière et ces travaux consistaient d'abord à l'entretien du patrimoine puisque la couverture devait être refaite à neuf. D'ailleurs les travaux devaient commencer la semaine dernière, les devis étaient signés, tout ça, bon, ce n'est pas grave. Et en même temps la création d'un service public qui consistait à faire des toilettes autonomes, qui n'avaient pas d'entretien à faire. Et puis, surtout quelque chose que je tenais quand même beaucoup c'était un accès de côté de l'avenue Mermoz au cimetière. Et cet accès était surtout destiné aux personnes à mobilité réduite, parce que l'accès actuel a quatre marches et on ne peut pas accéder si on n'est pas très valide. Moi, je suis très surprise de cette décision et c'est pour ça que je demande le retrait, et en plus le retrait, je le demande surtout parce que en fait, sur la même décision, on demande de voter contre et pour en même temps puisque nous devons voter contre à ce qui avait été décidé mais en plus il faut aussi qu'on approuve la réserve des 16 900 euros qui avaient été refusés d'ailleurs quand la question s'était posée. Que ce n'était pas convenable, ce n'était pas facile d'entretien. Donc moi je considère que je ne peux pas voter pour et contre sur la même délibération.

Laurent BAUMEL : Alors. Oui, Monsieur Koenig, pardon.

Didier Koenig : Oui, moi je voudrais juste intervenir aussi parce que je ne vais certainement pas aller contre l'idée d'augmenter ce désendettement. Enfin, moi je trouve que c'est important, on l'a dit, Madame Raguin s'est exprimée à ce sujet-là en mon nom aussi. Et évidemment, je trouve bien dans la situation économique actuelle, que nous montrions le désir de faire attention à un certain nombre de dépenses et donc de limiter au maximum ces dépenses. La question peut-être que je me pose c'est de savoir si on répond encore aux services que l'on visait à rendre avec ce qui finalement reste, c'est-à-dire parfois il vaut peut-être mieux ne rien faire et puis attendre d'espérer avoir un peu plus de moyens, que de faire quelque chose qui ne répondrait pas finalement au besoin, ce qui fait que même 16 000 et quelques euros se révéleraient, finalement pas appréciés par les utilisateurs parce que ça n'irait pas. Je ne dis pas que c'est le cas ? Du coup n'ayant pas les éléments pour en juger, je m'interroge et je me dis est-ce qu'il ne vaut mieux pas carrément se donner du temps ? Faire le choix que vous avez fait et moi qui me va très bien, d'aller un peu plus dans la diminution de la dette, et puis à ce moment-là essayer de voir comment ultérieurement on pourra répondre à un besoin qui par contre semble largement partagé par les usagers.

Laurent BAUMEL : D'autres... Madame BOUDESSEUL.

Pascale BOUDESSEUL : Je vais un peu aller dans la continuité de Didier Koenig. Je pense qu'il n'y a pas de volonté de supprimer le service essentiel. Bon, maintenant on est quelques élus à avoir épluché ligne par ligne le budget, quoi. Et c'est vrai que les marges sont difficiles. Si on prend la question des W.C près du cimetière ça me semble essentiel. Bon, cela répond à un vrai besoin. Maintenant sur les toilettes, je commence à être un petit peu experte au niveau des montants nous avons du 10 000 euros à du 120 000 euros. Bon, il y a une deuxième question, et là c'est un choix que je pense intéressant qu'on fasse en Conseil municipal, c'est celle de la rénovation du patrimoine puisque il y avait aussi cette partie de question mais là il y a encore de gros projets devant nous pour rénover le patrimoine. C'est-à-dire que ce choix-là, je pense que comme l'a dit Didier Koenig, il faut se poser sur les montants et que on n'est pas sur des petites sommes. Donc, je pense que le projet de toilettes répond à un besoin fondamental là où il est et mais que par contre on peut redimensionner au niveau prix et après se poser la question de quel bâtiment doit on rénover et il y a beaucoup de demandes, enfin Daniel Le Gurun, je pense que, pourrait aller dans ce sens-là et avec peut-être aussi une affluence plus importante au niveau des

jeunes. Enfin voilà la question mérite d'être posée sur la partie rénovation du patrimoine.

Laurent BAUMEL : Micro, micro, micro, Monsieur Martin.

Michel Martin : Si on avait un petit peu réfléchi, ça aurait évité d'en installer, de les désinstaller, de les réinstaller autre part. Non, non, ce n'est pas les mêmes, on est bien d'accord.

Virginia Raguin : Tout à fait...

Michel Martin : En fait si ça avait été réfléchi, ça n'aurait été que mieux.

Virginia Raguin : Je suis d'accord avec vous.

Laurent BAUMEL : Bien. D'autres prises de parole ? Moi, je vais peut-être répondre à l'accusation de mesquinerie que m'a lancée Madame Nowak. Ce qui aurait été mesquin me semble-t-il de ma part ça aurait été de présenter cette délibération comme si de rien n'était, voilà, brusquement, on ne sait pas trop pourquoi. Bon après le Conseil municipal nous découvrons qu'il y a peut-être un prix trop élevé pour ces travaux et donc nous décidons de revoir à la baisse, si j'avais fait ça sans aucune explication du contexte vous auriez trouvé ça sans doute encore plus mesquin. J'ai le sentiment d'être transparent et d'être très clair et donc de mettre Madame Raguin devant ses propres contradictions, c'est-à-dire on ne peut pas impunément dire que la commune ne se désendette pas assez. En faire, quand on appartient à la majorité municipale quand on est censé encore y appartenir, en faire un acte et le motif principal d'un vote peut-être pas exclusif, mais un des motifs principaux du vote d'une abstention sur le budget sans que ça interpelle. Moi ça m'a interpellé. Et je me suis demandé quels avaient été lors de la préparation budgétaire au sein de mon équipe les investissements les plus contestés, ceux qui avaient dû faire l'objet d'un arbitrage politique du maire. Cet arbitrage ou cet investissement venait en tête. C'est celui qui avait été le plus contesté dans la phase de réflexion budgétaire de ma propre équipe. Et si j'avais tenu personnellement à ce qu'il soit fait c'est parce que mon adjointe, chargée de ce dossier y tenait. C'était un acte de confiance. Comme cet acte de confiance a été trahi par une abstention sur le budget, je me permets de revenir à la discussion telle qu'elle était posée et au sein de mon équipe il n'y a pas de consensus fort pour mettre 64 900 euros cette année dans le cimetière donc j'en ai tiré des conclusions en vous proposant aujourd'hui de répondre à une partie de la demande de Madame Raguin qui est d'augmenter le niveau de désendettement et de le faire en revoyant à la baisse le projet sur le cimetière. Ce n'est absolument pas mesquin, c'est une logique politique que j'assume totalement. Par ailleurs, nous pourrions, là c'est la remarque de Didier Koenig, nous pourrions mettre à zéro du coup entièrement les choses mais comme l'a dit Pascale BOUDESSEUL, je la rejoins là-dessus, je pense que malgré tout il y a un besoin de sanitaires publiques à cet endroit-là qui a été identifié, qui demeure donc, nous ne coupons pas la poire exactement en deux puisque d'un côté c'est 16 900 euros et de l'autre côté c'est 64 900 euros mais nous gardons une petite partie de cette somme pour essayer de faire quand même en 2013 un équipement minimal mais qui correspond au besoin qui est le plus identifié, sans doute le plus urgent. Alors, Madame Raguin demande le retrait de la délibération, donc cette demande est de droit donc nous allons d'abord nous prononcer sur la demande de retrait de délibération donc je vous appelle pour ceux qui m'aime bien (rires) à voter contre, contre le retrait de cette délibération et puis si après le vote du retrait si le vote contre l'emporte, je soumettrai la libération, si le vote pour...

Pascale BOUDESSEUL : Vote contre...

Laurent BAUMEL : Attendez...vote contre l'emporte, je soumettrai la délibération au vote. Monsieur Koenig.

Didier Koenig : Je voudrais juste préciser ma pensée. Quand je m'interroge, c'était plus par rapport à ce qu'on va faire avec ces 16 000 euros, est-ce qu'effectivement, alors que vous semblez le dire Monsieur le Maire donc je respecte mais est-ce qu'effectivement ce qui va être proposé répondra aux besoins des personnes qui fréquentent le cimetière ? Je crois qu'il y avait des questions sur ce type d'appareil qui est très moderne, il y a des personnes qui

peuvent en avoir l'usage mais ne sont peut-être pas...Voilà. C'était une question, je n'ai pas la réponse. Voilà.

Laurent BAUMEL : Pour le moment, je vous propose de garder les crédits de 16 900 euros dans cette section et il faudra étudier un projet bien évidemment. Bien, je soumetts d'abord au vote la demande de retrait de Madame Raguin, effectuée par Madame Raguin sur la délibération. Donc, pour que ce soit clair, ceux qui souhaitent que cette délibération soit retirée votent pour, ceux qui souhaitent que cette délibération ne soit pas retirée pour pouvoir être votée votent contre.

Virginia Raguin : Je voudrais quand même que ce soit complété parce que je ne suis pas contre mais je dis que seulement sur la délibération d'un côté on vote contre et d'un côté on dit...

Laurent BAUMEL : Non.

Virginia Raguin : ...qu'on est d'accord avoir la proposition pour les W.C.

Laurent BAUMEL : Non, alors... Si ce n'est pas ça, alors que non...

Virginia Raguin : C'est ce que j'ai dit au départ.

Laurent BAUMEL : D'accord. Alors si c'est ça le malentendu...

Virginia Raguin : Moi je pense qu'y doit y avoir deux délibérations

Laurent BAUMEL : Non, alors, on va être clair juridiquement il n'y a pas un vote contre et un vote pour dans cette délibération. Cette délibération ajuste un montant, donc elle fait un virement dans la section, dans le chapitre, dans le chapitre 402 « Cimetière », il y avait une certaine somme qui était prévue 64 900 euros. Donc, cette délibération retire 48 000 euros au chapitre cimetièrre et ajoute, et retire 48 000 au chapitre 16 : « Emprunts et dettes assimilées ». Donc, de fait, comme on retire 48 000 euros et qu'il y avait au départ une inscription de 64 900 euros, il reste 16 900 euros. C'est-à-dire, on ne vote pas sur les 16 900 euros, on vote pour retirer 48 000 euros au chapitre cimetièrre. C'est comme si je vous demandais de retirer 10 000 euros à la voirie ou 15 000 euros à tel ou tel équipement. C'est, on ne vous demande pas de voter pour les crédits qui restent, on vous demande de voter un ajustement de deux chapitres. Ok ? Donc, est-ce que vous maintenez Madame Raguin votre demande de retrait de la délibération ?

Virginia Raguin : Je ne la comprends pas cette délibération...En plus d'après la décision qui avait été faite, donc là... au Conseil municipal du 14 décembre, que à savoir ce qui n'a pas été expliqué, c'est que les fonds avaient été prévus au budget 2012, pas 2013.

Laurent BAUMEL : Si ça a été expliqué, ça, j'ai bien précisé qu'il s'agissait d'un reste à réaliser et d'un point de vue budgétaire, ça ne change pas grand-chose puisque les restes à réaliser sont soit reportés pour le budget 2013 et lorsque vous votez le budget implicitement sur les restes à réaliser ils sont de nouveau revotés, soit les restes à réaliser sont annulés pour toute partie et la somme correspondante transite par le résultat. Et peut donc ensuite être affectée à une dépense. Bon. Donc, en l'occurrence, nous annulons une partie des restes à réaliser et cette annulation permet de diminuer l'emprunt sur l'année 2013. Ok ? Donc, est-ce que vous maintenez votre demande de retrait préalablement au vote de la délibération ?

Virginia Raguin : Bien sûr.

Laurent BAUMEL : Bon. Alors, je mets aux voix la demande de retrait de Madame Raguin. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Commentaires, rires. Voix lointaine : « C'est compliqué ».

Laurent BAUMEL : Alors, on recommence. Vous allez voter deux fois. Je soumetts au vote la demande de retrait de délibération effectuée par Madame Raguin.

Virginia Raguin : Oui mais... Enfin, je veux dire ce n'est pas très juste ce truc. Moi, je demande juste qu'y ait deux délibérations. Je ne demande pas qu'elle soit...Je suis pour le désendettement depuis le début puisque je l'avais demandé. Moi, je demande juste que ce soit dissocié.

Laurent BAUMEL : Et qu'est-ce qu'on peut dissocier ? On ne peut pas dissocier. Le désendettement, on a voté un certain niveau d'endettement.

Virginia Raguin : Mais je suis pour le désendettement.

Laurent BAUMEL : Je comprends bien. Alors, techniquement, nous avons voté un certain...

Virginia Raguin : Ça ne va pas ça.

Laurent BAUMEL : Virginia. Techniquement, nous avons voté un certain niveau d'emprunt. Il est voté, ça y est. Le budget primitif est voté. Je ne peux diminuer ce niveau d'emprunt, c'est-à-dire diminuer une recette que si je diminue une dépense en face. Je ne peux pas voter séparément une diminution de recettes et une diminution de dépenses puisque une DM, comme un budget, doit être équilibrée donc je dois équilibrer une diminution de recette, en l'occurrence la baisse de l'emprunt par une diminution de dépenses ou par une autre recette, en l'occurrence par une diminution de dépenses donc ça ne peut pas être un vote séparé. C'est la DM globalement que vous votez. Si on n'est pas d'accord avec l'un des deux termes de la DM on ne vote pas la DM, c'est tout. Mais on ne peut pas voter une partie de la DM et pas l'autre.

Virginia Raguin : Bon bah là d'accord, là c'est plus clair.

Laurent BAUMEL : Voilà.

Virginia Raguin : Parce que la façon dont c'est expliqué là, moi je, pour moi...

Laurent BAUMEL : Donc, tu... On retire ta demande de retrait ?

Virginia Raguin : Oui.

Bruits. Commentaires.

Laurent BAUMEL : Donc, la demande de retrait est retirée et maintenant nous allons voter sur la délibération. Voilà.

Voix : Laquelle ?

Rires.

Laurent BAUMEL : Celle qui est présentée par le Maire. Et qui vise à diminuer l'emprunt et à compenser cette diminution d'emprunt par une diminution des dépenses affectées au cimetière. Est-ce que le vote est clair ? Est-ce que l'objet du vote est clair ?

Commentaires.

Rires

Pascale BOUDESSEUL : (Rires) C'est le moment de le dire.

La délibération est adoptée à la majorité absolue.

Décisions du Maire

Didier Koenig : Juste Monsieur le Maire. Il se trouve que donc j'ai procuration de Monsieur BEGAUD et qu'il voulait poser une question, donc je transmets juste, sur les décisions du maire. Non mais c'est sur les décisions du maire donc ça je sais qu'il peut. Donc.

Commentaires.

Didier Koenig : Il a voté ce que j'ai voté. Bon, c'est juste, c'est une question sur les décisions du maire, il y a tout un tas de devis supplémentaires qui représentent mine de rien pratiquement les toilettes du cimetière. (Rires) À peu près 40 000 euros. C'est vrai, voilà, sa question c'est pourquoi il y a autant de devis supplémentaires. Est-ce que c'est lié à une appréciation qui a été, après quand on évalue les travaux, voilà... La 14, 15, tout ce qui est devis supplémentaire, 23, 24,25, 26, 27, 28,29, tout ça ce sont des devis supplémentaires alors voilà, il s'interrogeait pour savoir pourquoi y en a autant.

Pascale BOUDESSEUL : Donc, sur ces avenants qui effectivement sont des augmentations de dépenses, on est sur deux opérations : le centre social dans un premier temps et le restaurant municipal dans le deuxième. Et donc, le montant de l'opération globale ayant été plus important, on est sur + 1.75% sur le centre social. Le problème c'est que la partie architecte et études est rémunérée au pourcentage du montant global. Donc, voilà, en fait ça suit mais on est sur le pourcentage d'augmentation, c'est bon ? Sur le centre social, est de + 1.75% donc vu les montants on est quasiment pile-poil, c'est très bien. Pas d'erreur et pour participer à d'autres marchés, je trouve même que c'est plutôt excellent, et pour le restaurant municipal on a un pourcentage qui est une marche d'appréciation un peu plus importante mais on reste dans le raisonnable puisqu'on est à +4,5% par rapport à l'enveloppe initialement prévue. Mais la maîtrise d'œuvre, les travaux en tout cas, et les architectes sont liés à un pourcentage du montant global des travaux, voilà. J'espère avoir été claire.

Laurent BAUMEL : Merci. Donc, on passe aux questions diverses. S'il n'y a pas d'autres questions sur les décisions du maire.

Questions diverses

Nadine Nowak : Oui, il avait été dit il y a quelques mois maintenant que les bornes qui gênent la circulation Place de l'Église, qui gênent en particulier les personnes à mobilité réduite seraient enlevées. Or, à ce jour elles sont toujours là. Donc la question c'est de savoir si le projet de l'enlèvement est toujours d'actualité ? Si oui, quand ? Et si ce n'est pas le cas, pourquoi ?

Pascale BOUDESSEUL : Alors, ce à quoi nous nous étions engagés et c'était normal, c'était d'enlever les jardinières et pas les bornes je vais expliquer. Donc, celles-ci ont été enlevées, les bornes doivent rester pour l'instant et c'est un problème de sécurité puisque cette place a été aménagée sans tenir compte justement des trottoirs ou de l'accessibilité à l'époque donc il y aura un gros travail à faire et là on ne va pas le lancer maintenant pour protéger la voiture du piéton ça passe par les bornes parce les trottoirs n'ont pas été prévus à l'origine donc ça ne s'y prêtait certainement pas ou pas beaucoup par rapport à la configuration du site mais on a un problème entre protéger le piéton et la personne à mobilité réduite donc il n'y a pas de solution idéale mais par contre il faut repenser pleinement la place mais l'aménagement initial est antérieur à notre arrivée et pour les jardinières ça a été fait, pour les bornes faut qu'on prenne du temps pour permettre aux piétons et les personnes à mobilité réduite de passer sur une zone où il n'y a pas de trottoirs. Voilà, c'est si on était sur une zone 30 en fait

Nadine Nowak : Question. Bien que Monsieur Cabanne a dit qu'il avait eu des informations aujourd'hui mais je trouve que ce serait bien pour l'ensemble du Conseil municipal et le public de savoir où en sont les projets de transformation de l'espace notarial puisqu'il doit y avoir une attribution à deux associations.

Christian Labes : Les travaux ont commencé. Vous savez que cette maison sera partagée entre deux associations, à savoir l'Association Familiale dans ses fonctions de banque alimentaire et la Croix Rouge, l'association de BALLAN-MIRÉ. Nous avons effectivement consulté les deux associations en se renseignant sur leur besoin et sur leur demande d'aménagement. Ça a pris un petit peu de temps maintenant nous sommes tous tombés d'accord sur les travaux, tant l'Association Familiale, que la Croix Rouge, les travaux ont débuté. Les premiers à emménager sera l'Association Familiale qui demandent des choses un peu plus simples et un peu plus rapides à mettre en œuvre et la Croix Rouge étant un peu plus exigeante, pour le reste c'est en cours un peu plus tard. Les travaux pour l'Association Familiale seront terminés fin avril et pour un déménagement de la banque alimentaire, le 29 et le 30. Pour la Croix Rouge, je pense que ce sera pour la fin du mois de juin et le déménagement pendant la fermeture de la Croix Rouge.

Laurent BAUMEL : Merci. Alors, question suivante.

Nadine Nowak : Question suivante, c'est quel est l'état d'avancement du projet concernant les maisons des personnes âgées ? Sachant que la Commission des personnes âgées, à ma connaissance n'a toujours pas été réunie pour en débattre.

Pascale BOUDESSEUL : Si la question s'oriente sur la date à laquelle la Commission des personnes âgées se réunira, elle se réunira quand nous aurons eu le retour de Val Touraine Habitat en réponse aux attentes qui ont été formulées par les habitants des pavillons de personnes âgées et par la municipalité. Aujourd'hui, nous attendons réponses aux questionnements qui ont été faits mais avant de passer à la Commission personnes âgées nous présenterons aux personnes âgées l'offre VTH et nous irons vers la Commission avec des éléments de réponses un peu plus approfondis, ça veut dire l'offre et la réaction des personnes âgées elles-mêmes, en tout cas des résidents. Donc il n'y a pas de retard dans la procédure engagée et ce que nous avons dit aux résidents puisque nous avons dit qu'à partir du mois de mars avril nous pourrions

revenir vers eux et je pense que nous serons dans les délais. Je pense que mi-avril on aura le retour et la discussion qui continue entre la mairie et les résidents des personnes âgées. Donc... je finis. Donc toute affirmation d'un projet ficelé qui serait présenté aux ballanais et j'ai été interviewé par la radio cet après-midi, j'étais relativement écoeurée par les méthodes utilisées qui diraient que voilà ce qui est présenté aux ballanais pour moi serait inacceptable puisque nous avons été très transparent dans la procédure et qu'aujourd'hui il n'y a pas de position arrêté en tout cas, qui ait été concertée et la concertation on y tient et je pense que l'on doit aux résidents des pavillons de personnes âgées de pouvoir leur apporter la réponse aux attentes qu'ils ont formulées et aux questions avant de partir sur ce que j'estime moi de la démagogie.

Laurent BAUMEL : Vous voulez réagir non ? Parce que moi je vais compléter sinon ce que dit Madame BOUDESSEUL parce que effectivement on est sur un sujet qui a son importance. On a dit sur ce projet. On a dit clairement dès le départ que ce sont les résidents de pavillons de personnes âgées qui décideraient une finalité d'aller ou non dans le sens du protocole qui nous sera proposé par Touraine Habitat qui est je le rappelle un protocole assez complexe puisqu'il y a à la fois une opération, c'est le cœur du sujet au départ, de rénovation des pavillons, 56 pavillons devraient être rénovés dans ce cadre avec de l'isolation thermique, avec des travaux pour améliorer l'accessibilité. Il y a une question touchant à la démolition d'un certain nombre de pavillons et la reconstruction à cet endroit d'un certain nombre d'appartements qui peuvent correspondre aussi à une demande existante aujourd'hui sur la commune. Bon, c'est un dossier complexe avec plusieurs dimensions. Il y a également la question du prix, la question des loyers qui seront payés par les personnes. C'était une attente qui nous a été remontée sur lesquelles nous avons réinterrogé évidemment le bailleur. La question surtout des conditions de relogement des personnes qui pourraient être frappées par la démolition de leur logement. Nous voulons une solution individualisée, personnalisée, précise. Il y a des retours et des demandes très précises qui ont été faites dans ce domaine. Donc, nous sommes en négociation mais nous avons toujours dit que lorsque le résultat de cette négociation nous serait transmis, ce sont les riverains, pas les riverains enfin les habitants, les personnes âgées habitant dans ces 63 logements qui prendraient la décision dans le cadre d'une réunion où nous leur soumettrons le projet au vote. Au vote. Attendez, je termine. On ne peut pas faire plus démocratique. Donc, à partir de là, on ne peut pas faire plus transparent et j'ai toujours dit, je le redis ici, pour ceux qui à tort, croiraient pouvoir, je ne parle pas pour vous nécessairement, mais à tort croiraient pouvoir faire de ce dossier un dossier politicien faisant l'objet d'une exploitation en vue d'une future élection, il n'y aura pas de défaite ou de victoire dans cette affaire. Ce sont les personnes qui habitent dans ces résidences qui choisiront librement, sereinement, en toute connaissance de cause, de décider si les avantages de ce projet l'emportent sur les inconvénients ou si les inconvénients portent sur les avantages. Ce ne sera ni une victoire des opposants municipaux ou extra-municipaux, ni une victoire ou une défaite de municipalité, ce sera un choix collectif des habitants de ces résidences soumis à une proposition de Val Touraine Habitat, la mairie n'étant dans cette affaire qu'un médiateur entre un organisme et la ville de BALLAN-MIRÉ et les habitants de ces pavillons. Donc, je le redis ici, il faut que cessent, je le dis solennellement devant le Conseil municipal, il faut que cessent ces manipulations de personnes fragiles. J'étais à l'Assemblée générale de l'UNRPA samedi, j'ai entendu des gens m'interpeller en me disant : « En ce moment, il y a des gens qui téléphonent à des personnes âgées au nom de la mairie pour faire des démarches commerciales », etc. C'est inacceptable. Nous connaissons tous ces phénomènes. Mais je le dis aussi, faire signer « en veux-tu en voilà », des pétitions à des gens en leur expliquant qu'ils vont peut-être exproprier l'appartement dont ils ne sont pas propriétaires, exproprier. Bon, ce n'est pas 6 mais 30 ou 40 ou que sais-je. Que c'est de la maltraitance. Tout ça c'est inadmissible parce que c'est exploiter la vulnérabilité, la fragilité et les inquiétudes des personnes âgées. Et je le dis aussi, il y a autre chose qu'est inacceptable et je

vais le dire solennellement devant le Conseil municipal. Quels que soient les combats qu'on mène, quelle que soit la cause que l'on croit détenir, il y a des limites formelles à ne pas dépasser. Ce qui est inacceptable c'est par exemple se rendre dans les gymnases, dans les gymnases alors que se tient une compétition de Judo avec des enfants, avec des familles, avec des gens qui ne sont pas de BALLAN-MIRÉ, avec des gens qui sont de BALLAN-MIRÉ et faire signer une pétition dans un gymnase un dimanche. Ça c'est inacceptable et je le condamne formellement. Donc, je demande que cessent ces agitations stériles. Je demande que cessent ces manipulations. Je demande que cessent ces opérations d'intimidation et que l'on accepte que des personnes âgées puissent décider par elles-mêmes. C'est pas parce qu'une personne est âgée qu'elle est infantile ou qu'elle n'est pas capable de se faire une idée par elle-même. Les gens, les habitants de ces pavillons se verront soumettre une proposition qui leur saura expliquée sur laquelle ils pourront se prononcer. Ce sont des gens qui ont toute leur conscience pour se décider librement. Ce sont des citoyens et des citoyennes comme les autres. Il n'y a pas un âge à partir duquel on sort de la citoyenneté et elles décideront démocratiquement de leur avenir et ce ne sera ni une victoire ni une défaite des signataires de pétition ou de ceux qui sont censés être attaqués par ces pétitions.

Michel Martin : Par contrat, VTH ne devait pas entretenir ces bâtiments ? Ils n'ont pas été entretenus. Ils ont été limite entretenus je veux dire et donc qu'est-ce qu'il en est par rapport à ça ? Parce qu'effectivement, vous dites VTH va proposer de faire des isolations, etc. Mais peut-être qu'en fait effectivement ça n'a pas été fait avant, je veux bien vous l'admettre, mais il y a des choses qui ont été faites mais actuellement il n'y a plus rien de fait. Donc, qu'est-ce qu'il en est par rapport à ça ?

Pascale BOUDESSEUL : Mais ça fait des années et c'est pour ça que la question est posée aux résidents qui ne sont plus à même que vous et moi pour vivre dans les pavillons de se prononcer mais pour revenir sur les propos de Laurent BAUMEL où je partage complètement son écoëurement par rapport à certaines pratiques. Je pense que depuis 5 ans que nous sommes dans la municipalité, la démocratie participative qu'on a mise en place sous la coupe de Didier Koenig pour aller chercher l'idée ou l'avis des gens, comme ce soir, on l'a vécue avec le Conseil Consultatif font que beaucoup d'entre nous ont tellement été choqués par ce qui est proposé à la signature parfois que je me dis qu'on n'est pas très loin de la diffamation quand sur un projet aussi concerté et aussi transparent comme l'a dit le Maire on fait signer à des Ballanais « Êtes-vous pour ou contre l'expulsion de 6 personnes âgées qui ne seront pas relogées ? » Mais qui, sur le plan démocratique, est capable de poser une question comme ça ? Enfin, à la limite, je la signe la pétition. Là, je la signe. Bon, donc on est sur du mensonge. Et en droit, il y a des manquements à la vérité qui sont condamnables en justice. Pour moi, nous sommes sur de la diffamation et pas auprès de n'importe quel public parce qu'entre nos enfants et nos seniors, je pense qu'on a une attention particulière et qu'on ne peut pas jouer les marioles dans BALLAN-MIRÉ-Miré en faisant signer de tels propos.

Nadine Nowak : Je me permettrais de dire que là, on est sur deux choses qui sont liées, en l'occurrence puisqu'il s'agit des personnes âgées mais qui sont quand mêmes sensiblement différentes. Bon, d'une part y a le problème des personnes âgées dont on a parlé, que ce soit dans la transparence, je veux bien, encore que au niveau de Val Touraine Habitat il y aura un certain nombre de choses à voir. On ne va pas reprendre tout le dossier, quand on parle de capacités des personnes âgées à choisir elles-mêmes, bien sûr, ceci dit nous l'avons fait remarquer, quand on reçoit les gens de façon individuelle, d'un côté c'est très bien, d'un autre ça les rend beaucoup plus vulnérables bien évidemment aux arguments que l'on peut avoir, et comme nous vous l'avons fait remarquer la dernière fois. Quand on propose à l'ensemble des gens justement des travaux d'isolation de remise en état, etc. il y a forcément une pression des personnes qui ne sont pas concernées par le fait d'être, entre guillemets, renvoyées de chez elles. Il y a une pression on le sait d'un certain nombre d'autres personnes pour

que les personnes concernées disent : « Oui » parce que effectivement elles y ont intérêt. Donc, je veux dire les manipulations elles existent aussi de ce côté-là. Même si elles ne sont pas totalement volontaires, il y en a. Ça, c'est une chose. L'autre chose, par rapport aux pétitions, quelles qu'elles soient que je sache jusqu'à ce jour, on est libre de les faire signer dans quelque lieu que ce soit, y compris le dimanche. Bien. Mais ça c'est une question de principe. Ensuite, le fait de se mettre en colère, je peux le concevoir, je ne suis pas persuadée que les termes de « con » et de « branleur », qui ont été utilisés par Monsieur le Maire relèvent du vocabulaire de notre Député-Maire. Voilà.

Laurent BAUMEL : Monsieur Koenig.

Didier Koenig : Oui. Je ne vais évidemment pas plaider contre la démocratie. La grosse difficulté dans cette affaire c'est que tout le monde n'est pas concerné de la même façon et à la même hauteur. C'est-à-dire que si on réunit 65 propriétaires dans cette affaire-là et effectivement tous les pavillons ne sont pas dans le même état. Certains vont être démolis et pas d'autres. Certains vont être vendus, donc soit les résidents vont pouvoir l'acheter auquel cas et à prix intéressant en tant que locataire qui est le premier intéressé par l'acquisition. J'espère que le prix sera effectivement intéressant pour eux. Donc forcément ça peut être plutôt positif, donc on se retrouve... C'est ça... Et quand je dis ça, je ne fais aucun procès d'intention. Je trouve que c'est extrêmement complexe parce que le vote *in fine* est-ce que ça va vraiment faire de la démocratie ? C'est-à-dire je m'interroge vu la diversité profonde des situations de chacune des personnes. Est-ce que chaque voix compte une voix dans une affaire comme ça ? Moi, je trouve ça très compliqué. Mais bon, je n'ai pas la réponse quand je dis ça, c'est très facile de ma part. Et, voilà. Je pense que c'est un travail de longue haleine. Y a effectivement une réflexion, moi j'ai toujours dit que je trouvais que sur le fond et on y a participé que ce soit Virginia ou moi. Sur le fond, je trouve qu'il y a une vraie problématique d'un logement intermédiaire entre la maison individuelle et la maison de retraite et médicalisée. C'est une évidence. Je pense que tout le monde reconnaît que sur la commune de BALLAN-MIRÉ, il y a un manque, que juste derrière la Mairie c'est quand même un terrain très intéressant, qu'on peut envisager des choses tout à fait positives et c'est ça la difficulté de ce dossier. C'est que chaque partie prenante et y compris nous en tant que mairie, on peut y trouver effectivement des choses qui sont potentiellement intéressantes pour l'ensemble de la commune et pour l'avenir. Mais, voilà, la situation est très complexe avec des questions effectivement humaines, difficiles.

Nadine Nowak : Pour répondre à Monsieur Koenig, les gens qui seraient susceptibles d'être intéressés par l'achat d'une maison ce sont les mêmes pour certains qui disent qu'ils ne pourront pas assumer un loyer supplémentaire donc je ne les vois pas acquérir la maison. On ne parle pas d'emprunt aux banques, à partir de 65 ans on n'y a plus droit.

Laurent BAUMEL : Non, l'achat n'est pas une dimension essentielle du projet. C'est une possibilité qui est envisagée par Val Touraine Habitat et qui en pratique sera, à mon avis, peu utilisée, et lorsqu'elle le sera, elle le sera par des enfants de ces personnes qui pourront trouver éventuellement intéressant de faire ce placement en y laissant donc leurs parents.

Il y aura d'ailleurs des clauses ? Oui, ce ne sera probablement pas me dit Madame BOUDESSEUL dans le protocole final. Donc, c'est une question qui n'est pas centrale. Quelques réflexions pour finir là-dessus.

Si nous avons reçu avec Madame BOUDESSEUL personnellement les 6 personnes concernées par la partie démolition du projet, donc des habitants de la rue Voltaire, c'est pour deux raisons. D'abord, parce que ça nous a paru plus respectueux d'informer ces personnes avant qu'elles ne l'apprennent devant tout le monde en réunion publique. Je ne sais pas, quand on a une information de ce type à donner, il me semble que c'est respectueux des gens qu'ils l'apprennent avant plutôt que de l'apprendre devant tout le monde en même temps dans des conditions d'anonymat complètes. Et deuxièmement, c'est parce que la question de savoir, dans l'hypothèse où le projet se fait, comment ces personnes envisagent les choses. Souhaiteraient-elles être relogées dans un pavillon ? Dans

la même zone ? Souhaiteraient-elles bénéficier prioritairement d'un de ces appartements qui se construit ? Elles-mêmes ou leur(s) enfant(s) souhaiteraient-ils acheter un pavillon ? Etc. Même si ce n'est plus d'actualité. C'est une question personnelle, ça n'a pas à être débattu devant 70 personnes. Ce qu'une personne veut faire, éventuellement dans cette hypothèse, et d'ailleurs, contrairement à la légende qui est maintenant entretenue complaisamment par des démagogues qui essaient d'exploiter cette affaire. Dès la première réunion que nous avons eue, parmi les 6, il y a des gens qui tout de suite nous ont dit : « pourquoi ne pas aller en appartement ? Ça fait partie des choses que moi j'envisageais de toute façon. » Il y en a dans les six qui ont eu immédiatement une réaction d'acceptation et de réflexion sur éventuellement l'opportunité que ça représentait. Donc, je n'accepte pas, je l'ai dit la dernière fois, ce n'est pas parce que il y a une personne, quelque part, qui d'ailleurs n'est pas de BALLAN-MIRÉ, qui s'agite depuis maintenant plusieurs mois, qui a trouvé sa grande cause, la grande cause de sa vie et qui s'agite tout seul dans BALLAN-MIRÉ sur cette question. Je n'accepte pas le procès qui nous est fait d'avoir maltraité des personnes âgées. Il faut que les mots aient un sens dans ce pays quand même. Je n'ai pas maltraité des personnes âgées. Recevoir des gens, leur dire « Voilà, il y a un projet vous êtes concernés par ce projet, on voulait vous en parler d'abord pour que vous l'appreniez... » Il faut que vous engagiez une réflexion, ce n'est pas de la maltraitance. Il ne faut pas exagérer. Il faut quand même être sérieux. Après, on les a reçu à nouveau avec leur famille et il y a des discussions qui se sont très bien passées. Donc je n'accepte pas, je n'accepte pas ce terme. Je n'accepte pas cette campagne démagogique, politicienne et sale qui est aujourd'hui faite sur cette affaire.

Deuxièmement, Didier Koenig pose la question de la démocratie. Si on accorde le droit de veto à une ou deux ou trois personnes au motif qu'elles sont plus concernées que d'autres, il n'y a pas de démocratie. La démocratie c'est un homme ou une femme égal une voix. Donc, c'est vrai que dans ce projet il y a des gens qui ne sont pas concernés de la même manière. Il y a d'un côté, ceux qui pourront bénéficier des travaux et ceux qui évidemment devront être relogés. Et alors d'un autre côté, si nous disons dès le départ qu'il nous faut l'unanimité favorable sur les 6 personnes concernées naturellement par définition nous risquons de bloquer le projet puisque il suffit qu'il y en ait une qui ne soit pas d'accord et le projet n'est pas possible. Alors je crois que ce n'est l'intérêt de personne de fermer la réflexion. D'ailleurs, dans la réunion que nous avons faite avec les habitants, à la fin de la réunion, j'ai posé la question, je n'ai pas demandé un vote formel à mains levées mais j'ai posé quand même la question à l'ensemble des personnes qui étaient là : « Êtes-vous d'accord pour que si nous trouvons des solutions humainement acceptables avec Val Touraine Habitat pour les six personnes, des accompagnements très personnalisés y compris dans le temps, dans les échéanciers, êtes-vous d'accord pour que nous poursuivions la réflexion ? ». Il y avait d'ailleurs d'autres sujets : les loyers, toute une série de questions qui était posée. Il y a eu un assentiment. J'ai eu le sentiment, moi, dans la réunion que les 56 personnes qui ne sont pas concernées par la démolition se sentaient quand même concernées parce que nous pourrions arriver à apporter comme réponse pour les 6 autres. Donc, je crois qu'il fallait poursuivre cette réflexion. Et donc, nous aurons bientôt un accord, un protocole et nous soumettrons cet accord aux gens qui sont d'abord concernés et selon un principe démocratique qui vaut ce qu'il vaut mais qui finalement est le seul que nous ayons trouvé depuis maintenant longtemps pour faire fonctionner notre société qui est un homme ou une femme égal une voix.

Alors, Monsieur Martin me dit : « Oui mais VTH, tout ça... C'est dommage de se retrouver dans cette situation. On pourrait avoir des travaux d'isolation, on a des contreparties qui peuvent être problématiques puisque les travaux d'isolation ou les travaux VTH on aurait dû les faire plus tôt. » Je veux dire c'est à vous-même qu'il faut poser la question Monsieur Martin. Moi, ça fait 5 ans que je suis maire. D'accord ? Donc, c'est bien gentil comme réflexion mais ce n'est pas maintenant à la veille de la cessation du bail que ce qui n'a pas été fait dans les 15 ou 20 ans

précédents peut être refait facilement parce que naturellement Val Touraine Habitat et on l'a bien indiqué dès le début de ce dossier, étant en négociation ils vont perdre la propriété. Rien n'est fait par ailleurs, dans un an ou deux ans, ils n'ont absolument aucun intérêt aujourd'hui, aucune incitation à faire des travaux qu'on ne leur a pas demandé de faire dans les deux dernières décennies. Bon, donc là je ne porte pas la responsabilité de ces retards. Excusez-moi. Non, non, non.

Nadine Nowak : Non, il y a eu des travaux...

Laurent BAUMEL : Il y a eu des travaux mais il n'y a pas eu des travaux de mises à des normes modernes de confort. Ces logements ont été conçus il y a 30 ans. Dans le contrat initial, il y avait un certain nombre de choses. Il y a eu des travaux d'entretien, des travaux de rénovation au sens isolation thermique et autres. Ils n'ont pas été faits dans les dix, quinze dernières années et donc ils n'ont pas été faits et ce n'est pas maintenant, la veille de cessation du bail, qu'on va demander à quelqu'un, qu'on peut raisonnablement demander à quelqu'un qui va cesser d'être propriétaire de faire les travaux pour le compte d'un autre propriétaire. Et ce n'est pas parce que Val Touraine Habitat est un organisme public que c'est un organisme caritatif. C'est un organisme qui a un compte d'exploitation et qui ne fait pas des travaux pour le compte d'un autre propriétaire. C'est normal, c'est normal. Le temps qui a été perdu ou le retard qui a été pris dans ce domaine ne peut pas se rattraper comme ça.

Dernier élément, ce n'est pas le fait qu'on fasse signer une pétition le dimanche qui me pose problème, moi-même j'ai fait signer dans ma vie des pétitions le dimanche. C'est le fait qu'on le fasse dans des gymnases, dans le gymnase. Devant le gymnase passe encore. Devant l'église, si l'on estime que l'église est un lieu adapté pour faire signer des pétitions tant mieux, devant l'église. Bon, mais dans un gymnase, non. C'est une méconnaissance complète des principes de neutralité politique, je n'ose pas parler ici de laïcité mais en tout cas c'est une méconnaissance complète des principes de neutralité politique qui fait que l'on n'introduit pas de la politique à l'intérieur d'un équipement sportif où des familles sont là. Si, c'est de la politique, je suis désolé. C'est de la politique. Bien sûr que c'est de la politique. Quand vous faites signer une pétition qui dit, Madame BOUDESSEUL l'a rappelé : « Mobilisez-vous contre ce projet de la mairie qui va expulser des personnes sans les reloger. » Alors que vous savez parfaitement que ce n'est pas vrai parce que vous êtes suffisamment informés, que vous faites ça parce que vous pensez pouvoir en tirer un intérêt ou un profit électoral. Je ne parle pas de vous mais je parle de ceux qui le font. Dans la prochaine élection municipale, vous pouvez nous prendre pour des naïfs si vous le voulez mais nous sommes tous des naïfs, c'est de la politique. C'est de la politique, donc moi Maire il n'y aura pas de politique dans les gymnases. Dans les gymnases. Il n'y aura pas de politique dans les écoles, il n'y aura pas de politique dans les lieux publics Voilà. Et je pense que tout démocrate, que tout républicain ici devrait être d'accord avec ce principe qui est une garantie du bien commun. On ne fait pas de politique à l'intérieur de lieux publics où des gens font du sport, où des enfants font du sport, etc. C'est inadmissible. Et si j'ai eu des propos durs dimanche c'est parce que les personnes qui étaient là avec leur pétition, lorsque je suis passé devant elles, que je les ai saluées. Elles m'ont salué. On s'est salué poliment. Et elles ne m'ont pas dit : « Je suis en train de faire une pétition ». C'est tout d'un coup, j'ai compris qu'il y avait ce panneau. En plus, c'était fait de façon clandestine. C'était fait d'une façon qui n'était pas digne. C'est-à-dire que ce n'était même pas assumé. Ce n'était même pas assumé. Quand je suis arrivé, je me suis rendu compte que finalement on avait fait signer des gens un peu clandestinement. Donc, tout ça n'est pas correct quoi. Tout ça n'est pas digne. Donc, je me suis énervé parce que ce ne sont pas des méthodes que nous pouvons accepter. Je comprends qu'il y aura une campagne électorale, ça ne m'a pas échappé mais pour autant ça ne veut pas dire que tous les comportements sont acceptables.

Nadine Nowak : Je suis d'accord avec vous. Bon moi je n'y étais pas. Bon les échos que j'ai eus ne sont pas ceux-là puisque de toute façon l'autorisation avait

été demandée aux gens qui organisaient pour faire signer cette pétition. Ça ce sont les éléments que l'on m'a donnés. Bon, ça c'est une chose. Ensuite tout est politique ou rien n'est politique. On peut aussi discuter longuement là-dessus. Moi je voudrais revenir par contre sur le débat de fond qui concerne les personnes âgées. Vous avez dit : « un vote, une voix, etc. ». Il m'avait cru comprendre mais sans doute me suis-je trompée que vous aviez dit que si une personne refusait donc le projet, ça ne se ferait pas. Là, on n'est plus du tout là-dedans et c'est l'ensemble des personnes. On n'est pas sur les six personnes ? C'est l'ensemble des personnes qui vont voter ? Ce qui vient dire que vous êtes assurés, donc... Moi je reprends ce que dit Monsieur Koenig. Si les 6 personnes concernées sont celles qui décident, je conçois que voilà, qu'on tienne compte des votes. Si c'est l'ensemble des personnes, compte tenu de ce que j'ai dit avant, à savoir que tout le monde a intérêt à ce que son habitation soit rénovée, vous êtes évidemment assurés de la majorité des votes. Donc, voilà, pourquoi voter ? Je dirais c'est un peu comme ici, pourquoi vote-t-on ?

Pascale BOUDESSEUL : Non, non, non, non, non. Je pense qu'il faut revenir à ce que nous avons dit à la réunion de pavillons de personnes âgées et ne pas s'égarer dans d'autres cheminements. Ça a été très clair de dire que les 6 personnes concernées faisaient l'objet de négociations très importantes, c'est-à-dire que la base même, c'est ce qu'elles ont demandé. Une dame a demandé à repartir dans un autre pavillon avec sa véranda. Une autre a demandé à avoir une chambre supplémentaire. L'autre a dit : « Je veux... ». On a une liste de courses sur ces 6 et ces 6 ont une légitimité à exiger des choses. Bon, ce n'est pas sur les 56 logements qui vont être rénovés, c'est une grande victoire. Mais on sait bien que ces 6 personnes font l'objet d'un traitement particulier parce que pour le reste, même si c'est très important, ce sera l'application des règles sur les énergies, les RTE 2013. On sera sur une accessibilité plutôt personne à mobilité réduite. Mais, on passe, on a passé beaucoup de notre temps à lister, comme l'a dit Monsieur le Maire, individuellement avec les personnes, plus après avec leur famille qui ont dit : « Mais est-ce qu'on aura un loyer plus important ? Est-ce qu'on aura ceci ? » Toute cette liste de demandes légitimes de ces personnes fait l'objet de demandes à VTH et c'est ce retour que nous allons avoir. Donc même si ce n'est pas un homme une voix, on a dit qu'on pratiquait ça. Entre les 6 personnes avec des exigences, on pourra même envisager ensemble si c'est acceptable ou pas. Si le loyer est fois 2, et qu'on ne leur garantira pas... non mais je caricature mais enfin on est aussi humain que tout le monde, c'est-à-dire qu'on travaille un peu là-dedans et moi j'attends avec impatience, même si on sait que c'est plutôt positif. Bon, on attend la convention mais je crois que ça a été entendu et que si on arrive à avoir cette réhabilitation et en plus de pouvoir offrir à des gens qui aujourd'hui veulent être en appartement un logement intermédiaire, ceux-là mêmes qui vont quitter leur maison. Parce que les questions qu'ils ont, moi c'est ça qui me surprend, c'est que les questions que les personnes âgées ont ne sont pas celles que vous vous posez ou que nous nous posons à la base. Elles, elles sont plutôt sur le nombre de déménagements. Elles veulent un appartement, ça oui, bon, mais elles veulent savoir qui va déménager. Ce n'est même pas combien ça coûte, c'est qui. Et la chambre pour l'ami qui vient 3 fois par an qui c'est qui s'en occupe ? On n'est pas sur les mêmes questions donc ne faisons pas de transfert ou alors sur notre propre grand-mère. On peut penser comme ça. Mais ne mettons pas dans la bouche des personnes âgées comme dit Laurent BAUMEL qui sont tout à fait capables de réfléchir, franchement des propos. Donc, je pense que toute la procédure, elle a été expliquée depuis le départ et que si on relit le compte-rendu « réunions » on sait que ce sont les réponses aux 6 personnes interrogées avec leurs exigences qui seront importantes et qui feront qu'on ira au vote.

Christian Labes : Oui alors, Nadine je vais te répondre, sur le principe du vote, on n'est pas forcément assurés de l'emporter parce que j'ai été interpellé, là je parle, à la limite je me mets dans votre position, j'ai été interpellé moi par les gens qui ne sont pas concernés par les 6 démolitions qui habitent en dehors cette zone-là, dans, les personnes âgées, et qui sont contre ce projet aussi. Donc, on

peut très bien avoir des gens qui n'ont ni réticence ni réel intérêt à cette démolition mais qui voteront contre quand même. Donc il y aura un vrai vote. Il y aura un vrai vote puisque que ce serait vrai si tout le monde se liguait pour voter pour la démolition pour avoir les avantages. Il y a des gens non concernés par la démolition qui s'opposent à cette démolition. Donc, il y aura un vrai vote.

Laurent BAUMEL : Et encore une fois et je conclurai là-dessus, personne ne l'emportera ou ne l'emportera pas, ce n'est pas le vocabulaire. C'est les gens décideront selon un principe démocratique majoritaire puisque c'est le seul que l'on a pour gérer une situation collective. On pourrait aussi faire voter tous les ballanais mais là on estime qu'on va réserver quand même la question à ceux qui sont concernés de près ou de loin par le projet donc soit par la partie rénovation, soit par la partie reconstruction. Donc, on n'a pas trouvé mieux depuis deux siècles que de soumettre ça à un vote et d'avoir un principe majoritaire qu'on respecte. C'est comme ça et donc on le fera mais à la fin des fins, je le redis, c'est pour ceux qui n'auraient pas encore compris, qui seraient dans un paradigme un peu trop habituel où il y a un projet de la mairie, on va se mobiliser contre le projet de la mairie et si ils perdent et bien c'est eux qui auront perdu et on aura gagné une grand victoire. Je leur dit, à ceux-là, à ceux qui imaginent ça, ils se trompent. Ce ne sera ni une victoire, ni une défaite de la municipalité ni une victoire ni une défaite de l'opposition ni une victoire ni une défaite des pétitionnaires. Ce sera une décision prise par les gens en toute connaissance de causes concernant leur propre avenir. S'ils choisissent d'y aller, on ira. S'ils choisissent de ne pas y aller, on n'ira pas. Le dossier sera fermé et à ce moment-là ça veut dire qu'il n'y aura pas de travaux dans les deux ans qui viennent et lorsque la mairie deviendra propriétaire à partir de 2015-2016-2017, quand la municipalité aura des questions à se poser sur la manière dont elle gère ce parc dont elle fait elle-même les travaux avec de l'argent qu'il faudra qu'elle trouve ou elle le délègue. Enfin, il y aura d'autres sujets qui seront posés mais qui seront posés en temps venu. Donc il n'y a pas à dramatiser ou à exacerber ce dossier comme certains le font en ce moment. Merci pour cet échange.

Virginia Raguin : Je pourrais rajouter un petit mot parce que je ne veux pas prolonger le débat. Je voulais juste dire que moi je ne suis pas pour les uns vont gagner, les autres vont perdre, ça ne m'intéresse pas du tout. Ma position jusqu'à maintenant c'était les intérêts des personnes âgées. Sans traumatisme et qu'ils continuent à vivre paisiblement, pas dans les conditions qui sont aujourd'hui, mais bien sûr qu'il faudra apporter des améliorations et que faudra aussi penser à plus tard parce que vu le nombre de personnes âgées, de toute façon il faudra y penser. Mais je ne vois pas du tout gagnant ou perdant et surtout pas politiquement. Donc, je voulais préciser par rapport à ça.

Laurent BAUMEL : Bien. Merci. Il y avait une autre question, non ?
Commentaires.

Voix : ...sur le centre social.

Laurent BAUMEL : sur le centre social, oui. Pardon. Allez-y.

Nadine Nowak : Voilà. Oui, savoir où on en est puisque le PLU, semble-t-il, à garder en espace boisé classé, un espace qui est prévu pour la construction du centre social donc qu'en est-il et quelle procédure va-t-on adopter pour débroussailler si j'ose dire la question ?

Laurent BAUMEL : Oui, je veux bien essayer de vous apporter une réponse. Effectivement, on a été amené à rectifier ce qu'on appelle une erreur matérielle qui nous a échappée lors du dépôt du PLU. Donc en fait, ça concernait effectivement la zone où doit être construite le centre social qui était une zone alors qu'on appelle : « espace boisé classé ». Claude, tu m'arrêtes si je me trompe. Donc, elle n'avait pas été déclassée dans le PLU qui avait été déposé donc ça sous-entend une nouvelle procédure administrative pour reclasser cette parcelle. Donc, ça nécessitait une nouvelle enquête publique. Enfin, je vous passe les détails, qui effectivement nous ont amené à faire glisser le planning des travaux de quelques semaines. Travaux qui, je vous rassure, commenceront bien fin avril puisque nous aurons entre temps un Conseil municipal extraordinaire pour pouvoir justement valider un certain nombre de choses à ce niveau-là. Donc

je veux juste aussi rappeler une chose avant de vous redonner la parole, peut-être, Madame Nowak, c'est que avec Daniel on se suit au quotidien quasiment, c'est-à-dire que toutes les semaines on a des réunions de travail. On en avait encore une aujourd'hui avec à la fois les architectes et les entrepreneurs, qu'effectivement on sera très vigilant sur le respect d'un certain nombre de choses donc le délai qui va courir à partir de là du mois de mai.

Nadine Nowak : Parce que je crois que ça doit repasser par le Préfecture et le Ministère parce que c'est une modification en fait du PLU. Ça y est, c'est en cours ?

Gilles Descroix : Oui, oui. Alors la procédure exacte, il y a déjà un certain nombre de choses qui ont été faites et qui suivent leur cours normal et c'est pour ça qu'on va être obligé d'avoir un Conseil municipal extraordinaire pour pouvoir revalider un certain nombre de choses et après on aura un délai encore de quinze jours après le Conseil municipal et tout de suite derrière on pourra commencer l'abattage des travaux. Des travaux, des arbres (Rires) Excusez-moi. L'abattage des arbres et ensuite derrière on pourra anticiper, commencer les travaux. Voilà.

Voix : La procédure sera finie ?

Gilles Descroix : Oui, oui la procédure sera finie. On pourra commencer les travaux dès fin avril si ça se passe bien et première semaine de mai sachant qu'il y a les ponts, etc. Donc, on sera plutôt sur fin avril je l'espère. Pour en avoir parlé avec Monsieur Gicaillaud, il nous dit qu'il attendait ça depuis bien longtemps et qui nous dit qu'il n'est plus à une ou deux semaines près.

Claude Sautejean : Oui, je voulais juste apporter une précision sur cette erreur matérielle parce que c'est moi qui avait en charge le PLU. Il est vrai qu'à un moment donné sur un plan on avait bien enlevé cet espace boisé mais comme on n'a pas créé de parcelle particulière puisqu'on était propriétaire des terrains. La dernière modification lorsque les gens qui travaillaient pour notre compte ont sorti le dernier plan. Cette parcelle-là, comme c'était l'ensemble de la parcelle qui était classée en espace boisé, s'est retrouvée matériellement sur la carte, remis en espace boisé classé. Et c'est vrai que lorsque les services de l'État et ils font leur travail, ont vu qu'on construisait là ils nous ont dit : « Ce n'est pas possible ». Donc, il a fallu reprendre toute la procédure comme si c'était le PLU. Il y a eu une enquête d'utilité publique qui a duré 1 mois, qui s'est terminée samedi. Personne n'a fait d'observation sur cette enquête. Ça retourne pour avis à un Conseil municipal comme dit Gilles Descroix le 8 avril et après encore le Préfet qui doit valider puisque c'est une modification du PLU. Alors c'est vrai que c'est un truc qu'on n'a pas vu, mais bon... là ça nous a échappé. Ça nous a échappé. Mais on est bien dans une procédure légale. C'est pour ça que ça prend du temps d'ailleurs.

Commentaires.

Voix : C'est une procédure qui a été engagée depuis plusieurs semaines

Laurent BAUMEL : Bien. Alors c'était la dernière question diverse de l'opposition. Je crois que Pascale BOUDESSEUL avait une question diverse.

Pascale BOUDESSEUL : Oui les deux petits points. Un où je souhaiterais avoir votre avis. Quand nous faisons des Conseils municipaux comme ce soir, ils sont assez longs et très riches en échanges en tout cas positifs. Mais nous avons pris l'habitude d'avoir une retranscription écrite du Conseil municipal ce qui n'est pas imposé par la loi. Or, on a cet attachement et c'est très bien, or on arrive à 29 pages qu'il faut écouter, comprendre, retranscrire et on en est sur plusieurs dizaines d'heures pour qu'on est ce compte-rendu écrit. En fait, je voudrais savoir si vous seriez plutôt partant pour que nous ayons une mise sur le site d'Internet de l'ensemble de la bande audio. Ça veut dire que la totalité pourrait être écoutée par les ballanais donc on serait sur une publicité assez large et qu'il y ait un compte-rendu qui soit fait à partir des délibérations que nous présentons et des positions que vous nous auriez communiquées. C'est-à-dire qu'on serait toujours dans la légalité par rapport à aujourd'hui et on ne ferait pas mieux si ce n'est qu'on ferait autrement. Et là, ce serait un bon usage aussi de l'argent public. C'est-à-dire que pour pouvoir faire une retranscription écrite, on est sur des

cadres. C'est d'économiser je pense plus d'une vingtaine d'heures. Donc je voulais soumettre cette idée d'avoir la retranscription audio sur le site, en entier.

Laurent BAUMEL : Oui, je peux témoigner que dans le système précédent c'était le Directeur Général des Services qui faisait la retranscription, actuellement c'est Lucie Pommereau. C'est effectivement, chaque Conseil municipal plusieurs dizaines d'heures. Bon, c'est aussi des gens qui ont des dossiers importants à gérer donc le compromis proposé par Madame BOUDESSEUL mérite quand même d'être regardé. On est conscient que pour un sujet de ce type, c'est bien d'avoir un accord.

Madame Nowak : Moi, je ne souhaite pas vous apporter de réponse maintenant. On en parlera et puis... prochaine fois.

Laurent BAUMEL : Donc, question diverse de la majorité à l'opposition.
Rires.

Laurent BAUMEL : Une fois n'est pas coutume.

Nadine Nowak : Une prochaine fois, je n'ai pas les éléments...

Laurent BAUMEL : Voilà.

Nadine Nowak : ...pour répondre.

Laurent BAUMEL : Je sais bien.

Pascale BOUDESSEUL : Voilà. Le deuxième point... Le deuxième point, c'est que je voulais saluer pour son premier Conseil municipal Emmanuel Dutay qui est derrière nous et qui est donc, notre nouveau Directeur Général des Services.

Laurent BAUMEL : Merci. Bonne soirée à tous.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour,
la séance est levée à 22h15